37

2

Nom Réunions du Comité – Procès-verbaux et Comptes rendus de séances –

Compagnie du RoNEo, Déposé et Breveté N° 1560

Du	Au		Division

~~Archives~~

37.2 Box 410

INDEX POUR DIVISER LA CORRESPONDANCE PAR SUJETS ET PAR DATES

SUJETS	Dates des Lettres (Lettres envoyées en noir) (Lettres reçues en rouge)

MÉMORANDUM DES PIÈCES RETIRÉES DE CE DOSSIER

N. B. — Ne vous rendez pas esclaves des systèmes. Il est inutile d'enregistrer toutes les lettres, si la correspondance est restreint., aucun enregistrement n'est nécessaire.

Réunions du Comité

Comptes rendus de séances

SEANCE DU 3 OCTOBRE 1930

PRESENTS : MM. Jean BENOIT LEVY, Secrétaire général,
G. Michel COISSAC,
E. ROUX-PARASSAC,
le Chanoine REYMOND,
Marcel MARTIN

Excusé : MM. Charles DELAC, Président
Absent : Lucien VIBOREL.

La séance est ouverte à 14 heures 1/4

M. Jean BENOIT-LEVY prie les membres du Comité d'excuser M. Charles DELAC, empêché de venir.

Il donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté à l'unanimité, sans observation.

QUESTIONNAIRES - Le SECRETAIRE GENERAL rappelle qu'à la dernière réunion du Comité, il avait été décidé que les différents questionnaires envoyés par Rome seraient transmis aux membres du Comité, pour étude. Cette mesure n'a pas été mise à exécution pour la raison que ces questionnaires ont été jugés, d'accord avec M. de FEO, périmés et les résultats acquis directement et antérieurement par M. de FEO, jugés suffisants.

ABONNEMENTS - Nous attendons l'envoi par Rome de 300 exemplaires d'une table des matières des numéros parus, qui servira à la propagande.

Le PRESIDENT se propose, d'autre part, de prendre un certain nombre d'abonnements pour la Chambre Syndicale. Il compte soumettre cette proposition à la prochaine réunion du Comité directeur.

C.I.D.A.L.C.- Lecture est faite de la lettre de M. de FEO, se rapportant au Comité C.I.D.A.L.C.

M. BENOIT LEVY propose alors une entrevue avec Melle VACARESCO, visant à connaître plus exactement les buts de cet organisme et à envisager les modalités d'une collaboration éventuelle.

La proposition est acceptée.

PUBLICITE - M. Jean BENOIT LEVY donne connaissance de la dernière lettre de M. de FEO, relative à l'accord conclu entre l'Institut qu'il dirige et la Société "VELOX PUBLICITE".

Le Comité décide de donner tout son appui moral à la VELOX PUBLICITE.

CIRCULAIRE - Le projet adopté en première lecture à la dernière séance du Comité est définitivement mis au point, la liste des destinataires fixée et son envoi décidé.

Publication de sommaires. M. Jean BENOIT LEVY donne ensuite lecture d'une lettre récente de M. de FEO, suggérant la publication, dans la Revue de Rome, des sommaires de Revues cinématographiques françaises, à charge par celles-ci de réciprocité.

La Revue Internationale du Cinéma Educateur fait l'objet de quelques observations de M. ROUX-PARASSAC, qui estime que cette revue n'est pas entièrement consacrée au Cinéma éducateur et que le dernier numéro (août) traite exclusivement de l'organisation scientifique du travail, ce

qui est plutôt du ressort du Bureau International du Travail.

M. Jean BENOIT LEVY objecte que ce numéro traite bien de l'organisation scientifique du travail dans ses rapports avec le Cinéma.

MM. ROUX-PARASSAC et Michel COISSAC estiment, en outre, que l'Institut de Rome devrait faire plus largement appel à des personnes réellement connues comme spécialistes du Cinématographe.

Des remarques sont faites tant au sujet de l'autorité et de la compétence des collaborateurs que de la valeur des articles eux-mêmes.

Il est décidé :

que le Comité se mettra à la disposition de l'Institut du Cinématographe Educatif pour :

- soit vérifier les épreuves de tout ce qui concerne la France, afin d'en évaluer l'intérêt et l'exactitude;

- soit envoyer à Rome, tous les mois, une revue de la presse française.

La suggestion de M. de FEO, concernant l'échange de sommaires de revues de cinéma est admise.

Une lettre sera envoyée à tous les journaux corporatifs.

DOCUMENTATION- Lecture est ensuite donnée du plan de documentation qui appaftient au Comité français.

Il est décidé qu'un exemplaire sera joint à l'envoi de la circulaire précitée et envoyé à tous les membres de la Chambre Syndicale.

EXPOSITION COLONIALE - M. Jean BENOIT LEVY- suggère que le Comité pourrait éventuellement exposer dans la classe du Cinéma à l'Exposition Coloniale.

Il faudrait, auparavant, se renseigner à Rome pour savoir si l'Institut n'expose pas lui-même dans la Section de la S.D.N.

Cette proposition est adoptée.

M. le Chanoine REYMOND exprime son désir de voir assister aux séances du CONGRES CATHOLIQUE DU CINEMA, qui se tiendra à Paris, le mois prochain, tous les membres du Comité.

M. Jean BENOIT LEVY informe le Comité, au nom du PRESIDENT; de certains incidents qui se sont produits dernièrement au sujet de la création même du Comité.

Le Comité décide d'adresser à son Président ses plus sincères félicitations pour le dévouement et l'énergie avec lesquels il assure l'exécution de la Convention passée avec l'Institut de Rome. Il se déclare absoluement solidaire avec lui.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 1/2.

1- Lecture du Procès-verbal

2- question ABONNEMENTS Revue

tables des matières de Rome

3- question PUBLICITE-

Lire la dernière lettre de M. de FEO relative à l'accord avec la Sté VELOX-PUBLICITE

4- question CIRCULAIRE

2e lecture

Liste des destinataires à fixer

5- question C.I.DALC

lecture du passage de la lettre de M. de FEO

questions diverses

Lecture lettre M. de Feo du 24-7bre

SEANCE DU 3 OCTOBRE 1930

PRESENTS : MM. Jean BENOIT-LEVY, Secrétaire
G/ Michel COISSAC,
E. ROUX-PARASSAC,
le Chanoine REYMOND,
Marcel MARTIN

Excusé :
ABSENTS : MM. Charles DELAC, Président,
M. Lucien VIBOREL.

La séance est ouverte à 14 heures 1/4

M. Jean BENOIT LEVY, Président de séance, prie les membres du Comité d'excuser M. Charles DELAC, empêché de venir.

Il donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté à l'unanimité, sans observation.

M. Jean BENOIT LEVY rappelle qu'à la dernière réunion du Comité, il avait été décidé que les différents questionnaires envoyés par Rome seraient étudiés pour être envoyés aux organisations qualifiées. D'accord avec M. de FEO, la plupart de ces questions, déjà anciens, ne seront pas mis au point ceux-ci ayant été envoyés, par l'Institut International du Cinématographe Educatif, aux Associations et groupements qui ont d'ailleurs répondu.

M. Jean BENOIT LEVY annonce ensuite l'envoi prochain, par M. de FEO, de 300 exemplaires d'une table des matières qui pourra être jointe à la circulaire que le Comité se chargera d'envoyer aux organisations intéressées.

M. BENOIT-LEVY informe les membres présents de l'intention

.../...

du Président de proposer bientôt de prendre un certain nombre d'abonnements en masse, de manière à apporter à M. de FEO une contribution et affirmer ainsi notre confiance dans le succès d'une oeuvre si utile.

Lecture est faite de la lettre de M. de FEO se rapportant au Comité C.I.D.A.L.C.

M. BENOIT-LEVY propose alors une entrevue avec Melle VACARESCO visant à connaître plus exactement les buts de cet organisme et envisager les modalités d'une collaboration éventuelle.

La proposition est acceptée.

M. Jean BENOIT-LEVY donne ensuite connaissance de la dernière lettre de M. de FEO relative à l'accord conclu entre l'Institut qu'il dirige et la Société "VELOX PUBLICITE"

La question de l'envoi de la circulaire est ensuite abordée. Le projet est lu, et après quelques observations, le texte modifié est adopté.

La liste des destinataires auxquels la circulaire sera envoyée est examinée par les membres du Comité qui proposent quelques additions qu'ils feront parvenir au Comité.

M. Jean BENOIT-LEVY donne ensuite lecture d'une lettre récente de M. de FEO, suggérant la publication, dans la Revue de Rome, des sommaires de Revues cinématographiques françaises, à charge par celles-ci de réciprocité.

La Revue Internationale du Cinématographe Educateur fait l'objet de quelques observations de M. ROUX-PARASSAC qui estime que cette revue n'est pas suffisamment consacrée au Cinéma éducateur et que le dernier numéro (août) traite exclusivement de l'organisation scientifique du travail, ce qui est plutôt du ressort du Bureau International du Travail.

MM. ROUX-PARASSAC et Michel COISSAC estiment, en outre, que l'Institut de Rome devrait faire plus largement appel à des personnes réellement connues comme spécialistes du Cinématographe.

Des remarques sont faites tant au sujet de l'autorité et de la compétence des collaborateurs que de la valeur des articles eux-mêmes.

Diverses suggestions sont formulées :

- Constitution d'un Comité international de rédaction;
- Envoi des épreuves pour corrections.

En ce qui concerne la suggestion de M. de FEO, relative à l'insertion de sommaires des Revues de Cinéma; M. ROUX-PARASSAC fait toutes réserves au sujet de la valeur et de l'autorité de certaines revues qui se prétendent spécialisées dans le Cinéma.

M. Jean BENOIT-LEVY déclare qu'il est assez délicat, actuellement, de transmettre des observations de ce genre à l'Institut du Cinématographe Educatif.

Il fait en outre observer que l'objet précis de la demande de M. de FEO est de donner à la Revue du Cinéma Educateur

la plus large diffusion possible

M. Jean BENOIT LEVY demande enfin si les membres du Comité ont des objections à présenter, relatives à l'insertion des sommaires de Revues Cinématographiques, comme le suggère M. de FEO.

Aucune opposition n'est faite.

M. BENOIT-LEVY informe les membres de ce Comité qu'il a pris acte de leurs déclarations.

Lecture est ensuite donnée du plan de la documentation qui appartient au Comité français.

Il est décidé qu'un exemplaire sera joint à l'envoi de la circulaire précitée.

M. Jean BENOIT LEVY demande ensuite aux membres du Comité leur opinion, au sujet de l'exposition éventuelle à envisager lors de l'Exposition Coloniale de 1931.

Les membres sont unanimes pour déclarer opportune l'exposition proposée.

M. le Chanoine REYMOND exprime son désir de voir assister aux séances du Congrès Catholique du Cinéma qui se tiendra à Paris, le mois prochain, tous les membres de ce Comité.

Rien n'Etant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 1/2.

SEANCE DU 3 OCTOBRE 1930

PRESENTS : MM. Jean BENOIT-LEVY, Secrétaire Général
G/ Michel COISSAC,
E. ROUX-PARASSAC,
le Chanoine REYMOND,
Marcel MARTIN

Excusé : MM. Charles DELAC, Président,
Absent : Lucien VIBOREL.

La séance est ouverte à 14 heures 1/4

M. Jean BENOIT LEVY, ~~Président de séance~~, prie les membres du Comité d'excuser M. Charles DELAC, empêché de venir.

Il donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté à l'unanimité, sans observation.

M. Jean BENOIT LEVY rappelle qu'à la dernière réunion du Comité, il avait été décidé que les différents questionnaires envoyés par Rome seraient ~~étudiés pour être envoyés~~ aux organisations qualifiées. D'accord avec M. de FEO, la plupart de ces questionnaires, déjà anciens, ne seront pas mis au point, ceux-ci ayant été envoyés, par l'Institut International du Cinématographe Educatif, aux Associations et groupements qui ont d'ailleurs répondu.

M. Jean BENOIT LEVY annonce ensuite l'envoi prochain, par M. de FEO, de 300 exemplaires d'une table des matières qui pourra être jointe à la circulaire que le Comité se chargera d'envoyer aux organisations intéressées.

M. BENOIT-LEVY informe les membres présents de l'intention

.../...

du Président de proposer bientôt de prendre un certain nombre d'abonnements en masse, de manière à apporter à M. de FEO une contribution et affirmer ainsi notre confiance dans le succès d'une oeuvre si utile.

Lecture est faite de la lettre de M. de FEO se rapportant au Comité C.I.D.A.L.C.

M. BENOIT-LEVY propose alors une entrevue avec Melle VACARESCO visant à connaître plus exactement les buts de cet organisme et à envisager les modalités d'une collaboration éventuelle.

La proposition est acceptée.

M. Jean BENOIT-LEVY donne ensuite connaissance de la dernière lettre de M. de FEO relative à l'accord conclu entre l'Institut qu'il dirige et la Société "VELOX PUBLICITE"

La question de l'envoi de la circulaire est ensuite abordée. Le projet est lu, et après quelques observations, le texte modifié est adopté.

La liste des destinataires auxquels la circulaire sera envoyée est examinée par les membres du Comité qui proposent quelques additions qu'ils feront parvenir au Comité.

M. Jean BENOIT-LEVY donne ensuite lecture d'une lettre récente de M. de FEO, suggérant la publication, dans la Revue de Rome, des sommaires de Revues cinématographiques françaises, à charge par celles-ci de réciprocité.

La Revue Internationale du Cinématographe Educateur fait l'objet de quelques observations de M. ROUX-PARASSAC qui estime que cette revue n'est pas suffisamment consacrée au Cinéma éducateur et que le dernier numéro (août) traite exclusivement de l'organisation scientifique du travail, ce qui est plutôt du ressort du Bureau International du Travail.

MM. ROUX-PARASSAC et Michel COISSAC estiment, en outre, que l'Institut de Rome devrait faire plus largement appel à des personnes réellement connues comme spécialistes du Cinématographe.

Des remarques sont faites tant au sujet de l'autorité et de la compétence des collaborateurs que de la valeur des articles eux-mêmes.

Diverses suggestions sont formulées :

- Constitution d'un Comité ~~international~~ de rédaction;
- Envoi des épreuves pour corrections.

En ce qui concerne la suggestion de M. de FEO, relative à l'insertion de sommaires des Revues de Cinéma; M. ROUX-PARASSAC fait toutes réserves au sujet de la valeur et de l'autorité de certaines revues qui se prétendent spécialisées dans le Cinéma.

M. Jean BENOIT-LEVY déclare qu'il est assez délicat, actuellement, de transmettre des observations de ce genre à l'Institut du Cinématographe Educatif.

Il fait en outre observer que l'objet précis de la demande de M. de FEO est de donner à la Revue du Cinéma Educateur

la plus large diffusion possible.

M. Jean BENOIT LEVY demande enfin si les membres du Comité ont des objections à présenter, relatives à l'insertion des sommaires de Revues Cinématographiques, comme le suggère M. de FEO.

Aucune opposition n'est faite.

M. BENOIT-LEVY informe les membres de ce Comité qu'il a pris acte de leurs déclarations.

Lecture est ensuite donnée du plan de la documentation qui appartient au Comité français.

Il est décidé qu'un exemplaire sera joint à l'envoi de la circulaire précitée.

M. Jean BENOIT LEVY demande ensuite aux membres du Comité leur opinion, au sujet de l'exposition éventuelle à envisager lors de l'Exposition Coloniale de 1931.

Les membres sont unanimes pour déclarer opportune l'exposition proposée.

M. le Chanoine REYMOND exprime son désir de voir assister aux séances du Congrès Catholique du Cinéma qui se tiendra à Paris, le mois prochain, tous les membres de ce Comité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 1/2.

Séance du 3 octobre 1930

PRESENTS :

MM. Jean BENOIT-LEVY, Secrétaire
G. MICHEL COISSAC
E. ROUX-PARASSAC
le Chanoine REYMOND
Marcel MARTIN

Excusé : M. Charles DELAC, Président
Absent : M. Lucien VIBOREL

La séance est ouverte à 14 heures 1/4

M. BENOIT LEVY- Je vous prie, Messieurs, d'excuser notre Président qui a été dans l'impossibilité de venir à cette séance.

En l'absence du Président, M. BENOIT LEVY donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. BENOIT LEVY- A la dernière réunion de notre Comité, il avait décidé que les différents questionnaires envoyés par Rome seraient étudiés et mis au point pour être envoyés aux organisations qualifiées. Dans l'intervalle, nous avons été informés par M. de FEO, qu'il s'agissait simplement de donner des réponses à ces questionnaires. Or, ces questionnaires n'ont plus, à l'heure actuelle, qu'une valeur relative, la plupart des réponses ayant été condensées dans le dernier N° de la Revue du Cinéma Educateur.

Point 2- M. Jean BENOIT LEVY- Pour faciliter la tâche du Comité, j'ai demandé à M. de FEO, de nous faire l'envoi d'un certain nombre de tables des matières. J'espère en recevoir 300 exemplaires d'ici très peu de temps, comme me l'annonce M. de FEO.

En ce qui concerne les abonnements à la Revue de Rome, notre Président compte bientôt proposer de prendre un certain

nombre d'abonnements en masse, de manière à apporter une contribution à M' de FEO, qui le mérite bien.

Lecture est donnée du passage de la lettre de M. de FEO au sujet du Comité C.I.D.A.L.C.

M. Jean BENOIT-LEVY - Nous pourrions, par exemple, demander une entrevue à Melle VACARESCO pour essayer d'établir une liaison entre son Comité et le nôtre afin que les buts de ce Comité ne dépassent pas notre activité.

M. le Chanoine REYMOND - C'est cela, ne pas écrire, Leur rendre visite c'est beaucoup mieux.

M. MARTIN - Il faut, toutefois, se méfier d'y donner une espèce de forme.

M. Jean BENOIT-LEVY - J'irais, par exemple, porter les hommages du Comité et, en même temps, nous renseigner sur l'activité de ce Comité.

M. le Chanoine REYMOND - Excellente idée.

M. Jean BENOIT LEVY - donne ensuite connaissance de la lettre de M? de FEO, relative à son accord avec la Société VELOX PUBLICITE

M. BENOIT LEVY - Vous vous rappelez, Messieurs, que nous avions décidé, lors du dernier Comité, de dresser une liste des destinataires auxquels nous enverrions la circulaire faisant connaître notre Comité.

M. BENOIT LEVY donne lecture du projet de circulaire et après quelques modifications y apportées, le texte est définitivement adopté.

M. Jean BENOIT LEVY - Nous avons établi une longue liste de ces destinataires, que nous pourrons, si vous le voulez, faire circuler.

M. BENOIT LEVY passe alors la liste établie à M. MARTIN, qui en donne lecture aux membres.

Quelques additions à cette liste sont proposées, qui seront envoyées au Comité par chacun des membres présents.

M. Jean BENOIT LEVY lit ensuite une lettre de M. de FEO, se rapportant à l'insertion de sommaires les plus intéressants de Revues cinématographiques françaises.

M. ROUX PARASSAC - La Revue de Rome s'occupe un peu de tout, sauf de Cinéma éducateur.

Son numéro d'août ne donne rien concernant le Cinéma éducateur.

M. Michel COISSAC - Absolument rien, on y traite de l'organisation scientifique du travail.

M. ROUX-PARASSAC - On voit aussi qu'en France, nous n'avons pas de cinématographe éducateur - ce qui est absolument faux.

Seuls, l'Italie, L'Allemagne, les Etats-Unis tiennent le haut du pavé.

Eh! bien, ce n'est pas exact.

M. le Chanoine REYMOND - C'est même tout à fait faux.

M. ROUX-PARASSAC - J'estime, au contraire, qu'en France, on occupe une des premières places dans ce domaine.

M. Jean BENOIT LEVY - Il s'agissait de films sur l'organisation scientifique du travail.

M. ROUX-PARASSAC - J'ai envoyé à M. de FEO une liste de films rationnels faits en France; il verra ainsi qu'il en existe.

M. Michel COISSAC - Nous sommes, dans tous les pays, quelques gens réellement qualifiés pour parler du Cinéma. Pourquoi ne s'adresse-t-on pas à nous ? Pourquoi s'adresser plutôt à des fonctionnaires ?

M. ROUX-PARASSAC - On s'adresse en effet à des fonctionnaires ou à des personnalités qui n'entendent rien au Cinéma.

M. ROUX-PARASSAC - De même, pour les questionnaires envoyés par Rome à l'étranger. De tous les pays qui en ont reçu, nous sommes, après l'Italie, celui qui a fourni le plus de réponses. Les autres pays n'ont pas répondu.

M. Michel COISSAC - Dans un but que je ne connais pas, on demande à des personnalités de faire des articles sur le Cinéma.

Tel M. Destrée. Or, M. Destrée n'était nullement qualifié pour traiter la question du Cinéma éducateur.

M. ROUX-PARASSAC - C'est absurde, mais on préfère à Rome s'adresser à des Ministres et à des personnalités qui n'entendent rien à la question du Cinéma éducateur, simplement pour faire figurer leur nom dans la Revue.

M. Michel COISSAC - Nous sommes, nous, des gens spécia-
-lisés

et pourrions donner des articles.

M. ROUX-PARASSAC - Ainsi, la dernière enquête menée par Rome est une enquête scientifique qui n'a absolument rien à voir avec le Cinéma éducateur.

C'est le Bureau International du Travail qui devrait faire cela.

M. ROUX-PARASSAC - Je crois qu'il y aurait lieu d'écrire à M. de FEO, à ce sujet et faire valoir que nos raisons sont justes.

M. Jean BENOIT-LEVY - Ne sortons pas de la question. Vos observations sont rétrospectives. Il s'agit, en ce moment, de la question des sommaires.

M. ROUX-PARASSAC - M. de FEO demande la publication des sommaires de revues de cinéma. Eh! bien, là encore; il doit s'en tenir aux revues traitant exclusivement de Cinéma éducateur.

M. BENOIT-LEVY - Faire pénétrer sa revue partout, voilà le but de M. de FEO.

M. ROUX-PARASSAC - Comme l'entend, M. de FEO, il ne s'agit plus d'une revue du Cinéma éducateur, mais d'une revue encyclopédique.

M. ROUX-PARASSAC - Il y aurait lieu de contrôler, avant de les faire paraître, les informations constituant la Revue de Rome.

Il y a quantité de journalistes qui puisent dans la Revue du Cinéma Educateur pour écrire des articles sur le

Cinéma. Or, les renseignements qu'ils y trouvent sont tout à fait faux.

M. le Chanoine REYMOND - Oui, faux pour la plupart.

M. Michel COISSAC - Et on répand ainsi partout des informations qui ne tiennent pas debout.

M. ROUX-PARASSAC - Leurs informations ne sont pas contrôlées.

M. ROUX-PARASSAC - Je proposerais d'organiser un Comité international de rédaction.

M. Michel COISSAC - Un dépouillement serait nécessaire.

M. le Chanoine REYMOND - Si on fait un dépouillement, il faut le faire absolument complet.

M. MARTIN - Que M. de FEO s'adresse, pour les informations du pays, à un Comité national.

M. Michel COISSAC - Qu'il nous envoie ses épreuves, nous les lui corrigerons.

M. Michel COISSAC - donne lecture d'une lettre à lui adressée par M. de FEO, au sujet de renseignements qu'il a demandés ailleurs également.

M. Michel COISSAC - On fait donc paraître dans la Revue du Cinéma Educateur des renseignements sont contrôle. Il y a pourtant là-bas un Conseil d'Administration.

M. Jean BENOIT-LEVY - Nous n'avons pas à nous méler de cela.

M. MARTIN - Si Rome n'a pas de contrôle, nous n'en sommes pas juges.

M. ROUX-PARASSAC - Dans ces conditions, celui qui achètera cette revue du mois d'Août aura des erreurs sous les yeux.

M. Michel COISSAC - Dans le Cinéma éducateur, y a-t-il beaucoup de revues spécialisées ?

Vous allez donner de l'autorité à des gens non spécialisés et celui qui se donne du mal depuis des années, personne ne fera rien pour lui.

M. Michel COISSAC - A mon avis, tout ce qui relève de la France devrait passer par une Commission de contrôle.

M. ROUX PARASSAC - Je voudrais que cette Revue du Cinéma Educateur se spécialisât au Cinéma éducateur.

M. ROUX PARASSAC - Je serais d'avis de faire observer à M. de FEO que sa Revue traite de toutes sortes de choses qui sont en dehors du cinéma éducateur.

M. Jean BENOIT-LEVY - Il nous est difficile de donner à M. de FEO des leçons sur la manière de rédiger sa Revue, attendu que nous n'aidons pas financièrement son Institut.

M. Michel COISSAC - Qu'il s'adresse, pour ses articles, à des personnes compétentes et non à des Ministres.

M. le Chanoine REYMOND - Exactement. "M. Destrée", me disait M. de FEO - "est un de ceux qui connaissent le mieux la question du Cinéma"- Or, que sont les autres ?

M. Jean BENOIT-LEVY - reprend la question des sommaires.

M. ROUX PARASSAC - On pourrait également publier non seulement des sommaires mais une étude critique.

M. MARTIN- Ce que veut M. de FEO, c'est de la publicité réciproque.

M. Michel COISSAC - En somme, ce n'est qu'un moyen publicitaire.

M. Jean BENOIT-LEVY - L'objet précis de la demande de M. de FEO est faire connaître sa Revue et de trouver des moyens de la répandre le plus possible.

M. MARTIN - C'est cela.- Son raisonnement est le suivant "Je veux faire connaître la Revue, donc il me faut des moyens publicitaires".

M. Jean BENOIT LEVY - Enfin, Messieurs, voyez-vous une opposition au projet de M. de FEO ?

- Non, aucune. Les membres du Comité acceptent le principe de l'insertion des sommaires.

La question de la valeur des informations paraissant dans la Revue du Cinéma Educateur est à nouveau discutée

M. MARTIN - Il serait bon d'attirer l'attention de M. de FEO sur ce point.

Nous avons le devoir de lui dire : En ce qui concerne les informations de presse qui paraissent dans votre Revue, ne publiez rien que le Comité n'ait vu.

M. Jean BENOIT-LEVY - Nous allons lui écrire que nous avons la possibilité de le faire.

M. MARTIN - Il faut donner l'essentiel. Ne s'attacher qu'à ce qui mérite d'être cité.

M. BENOIT LEVY - Messieurs, nous avons pris actes de

vos déclarations.

M. Jean BENOIT-LEVY - donne ensuite lecture des rubriques de la documentation du Comité français et suggère d'en envoyer un exemplaire aux personnalités devant recevoir la circulaire.

La proposition est acceptée.

M. BENOIT LEVY fait ensuite allusion à l'Exposition Coloniale qui aura lieu en 1931 et demande aux membres s'ils jugent utile d'exposer.

Les membres du Comité répondent tous affirmativement.

M. le Chanoine REYMOND - Messieurs, je serais bien aise si, individuellement, vous pouviez assister aux séances du Congrès Catholique du Cinéma, qui se tiendra à Paris les premiers jours du mois prochain.

Les membres du Comité remercient M. le Chanoine REYMOND de son invitation.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 1/2.

M. MARTIN - En présence de la carence générale du Gouvernement, nous avons du travailler par nos propres moyens.

Personne ne nous a demandé notre avis. La Chambre Syndicale ignofe tout de ce côté.

M. Jean BENOIT LEVY - Tout ce qu'on a pu faire en 1926, lors du Congrès du Cinéma, pour mettre à l'écart la Chambre Syndicale a été fait.

Moi-même n'ai rien tenté pour la défendre. Le Président de l'époque aurait été DELAC, les faits se seraient passés autrement.

M. le Chanoine REYMOND - J'estime qu'il serait bon de voir MASSIGLI et tenter quelque chose de ce côté.

M. MARTIN - Pourquoi ne pas essayer d'approcher PAINLEVE et ensuite, aller trouver MASSIGLI et lui exposer ce qui s'est passé ?

M. le Chanoine REYMOND - Car enfin, nous avons perdu à Rome, une belle occasion : celle de nous y imposer.

M. Jean BENOIT LEVY - Nous manoeuvrions pour donner à la France la place qu'elle a perdu par la seule faute du Gouvernement.

Nous pouvions faire à Rome tout ce que nous voulions, nous étions les maîtres facilement.

M. le Chanoine REYMOND - Absolument, nous pouvions régner là-bas comme nous l'entendions et il était facile alors d'y

introduire quelques autres Français.

M. Jean BENOIT LEVY - Ne pouvez-vous, vous-même, agir personnellement de ce côté?

M. le Chanoine REYMOND - Je puis, en effet, faire agir des personnes dans ce sens.

Ce qui importe, c'est d'agir sans bruit. Il faut s'arranger sans attirer l'attention et prendre à Rome le plus de place possible.

M. Jean BENOIT LEVY - Il était pourtant facile de faire là-bas ce que nous voulions !

M. le Chanoine REYMOND - Ainsi, leur salle de conférence, c'est nous qui l'avons inaugurée.

M. jean BENOIT LEVY - Il faut essayer de reconquérir notre place à Rome.

M. le Chanoine REYMOND - Les Allemands, qui ne perdent aucune accasion, ont déjà pris une belle avance sur nous.

M. Jean BENOIT LEVY - Il faut absolument tenter quelque chose.

M. ROUX PARASSAC - Y a-t-il un fonctionnaire qui s'occupe de ces questions ? - Oui, et c'est BARRIER. Or, BARRIER ne fera rien pour nous.

M. Jean BENOIT LEVY - Je serais d'avis, Messieurs, moi qui ai suivi la question de très près, et qui connais toutes les démarches de notre Président, de le remercier de la peine qu'il a prise dans toute cette affaire.

La proposition est acceptée avec chaleur.

Séance du 3 octobre 1930

PRESENTS :

MM. Jean BENOIT-LEVY, Secrétaire
G. MICHEL COISSAC
E. ROUX-PARASSAC
le Chanoine REYMOND
Marcel MARTIN

Excusé : M. Charles DELAC, Président
Absent : M. Lucien VIBOREL

La séance est ouverte à 14 heures 1/4

M. BENOIT LEVY- Je vous prie, Messieurs, d'excuser notre Président qui a été dans l'impossibilité de venir à cette séance.

En l'absence du Président, M. BENOIT LEVY donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. BENOIT LEVY- A la dernière réunion de notre Comité, il avait décidé que les différents questionnaires envoyés par Rome seraient étudiés et mis au point pour être envoyés aux organisations qualifiées. Dans l'intervalle, nous avons été informés par M. de FEO, qu'il s'agissait simplement de donner des réponses à ces questionnaires. Or, ces questionnaires n'ont plus, à l'heure actuelle, qu'une valeur relative, la plupart des réponses ayant été condensées dans le dernier N° de la Revue du Cinéma Educateur.

Point 2- M. Jean BENOIT LEVY- Pour faciliter la tâche du Comité, j'ai demandé à M. de FEO, de nous faire l'envoi d'un certain nombre de tables des matières. J'espère en recevoir 300 exemplaires d'ici très peu de temps, comme me l'annonce M. de FEO.

En ce qui concerne les abonnements à la Revue de Rome, notre Président compte bientôt proposer de prendre un certain

nombre d'abonnements en masse, de manière à apporter une contribution à Mr de FEO, qui le mérite bien.

Lecture est donnée du passage de la lettre de M. de FEO au sujet du Comité C.I.D.A.L.C.

M. Jean BENOIT-LEVY - Nous pourrions, par exemple, demander une entrevue à Melle VACARESCO pour essayer d'établir une liaison entre son Comité et le nôtre afin que les buts de ce Comité ne dépassent pas notre activité.

M. le Chanoine REYMOND - C'est cela, ne pas écrire, Leur rendre visite c'est beaucoup mieux.

M. MARTIN - Il faut, toutefois, se méfier d'y donner une espèce de forme.

M. Jean BENOIT-LEVY - J'irais, par exemple, porter les hommages du Comité et, en même temps, nous renseigner sur l'activité de ce Comité.

M. le Chanoine REYMOND - Excellente idée.

M. Jean BENOIT LEVY - donne ensuite connaissance de la lettre de Mr de FEO, relative à son accord avec la Société VELOX PUBLICITE

M. BENOIT LEVY - Vous vous rappelez, Messieurs, que nous avions décidé, lors du dernier Comité, de dresser une liste des destinataires auxquels nous enverrions la circulaire faisant connaître notre Comité.

M. BENOIT LEVY donne lecture du projet de circulaire et après quelques modifications y apportées, le texte est définitivement adopté.

M. Jean BENOIT LEVY - Nous avons établi une longue liste de ces destinataires, que nous pourrons, si vous le voulez, faire circuler.

M. BENOIT LEVY passe alors la liste établie à M. MARTIN, qui en donne lecture aux membres.

Quelques additions à cette liste sont proposées, qui seront envoyées au Comité par chacun des membres.présents.

M. Jean BENOIT LEVY lit ensuite une lettre de M. de FEO, se rapportant à l'insertion de sommaires les plus intéressants de Revues cinématographiques françaises.

M. ROUX PARASSAC - La Revue de Rome s'occupe un peu de tout, sauf de Cinéma éducateur.

Son numéro d'août ne donne rien concernant le Cinéma éducateur.

M. Michel COISSAC - Absolument rien, on y traite de l'organisation scientifique du travail.

M. ROUX-PARASSAC - On voit aussi qu'en France, nous n'avons pas de cinématographe éducateur - ce qui est absolument faux.

Seuls, l'Italie, L'Allemagne, les Etats-Unis tiennent le haut du pavé.

Eh! bien, ce n'est pas exact.

M. le Chanoine REYMOND - C'est même tout à fait faux.

M. ROUX-PARASSAC - J'estime, au contraire, qu'en France, on occupe une des premières places dans ce domaine.

M. Jean BENOIT LEVY - Il s'agissait de films sur l'organisation scientifique du travail.

M. ROUX-PARASSAC - J'ai envoyé à M. de FEO une liste de films rationnels faits en France; il verra ainsi qu'il en existe.

M. Michel COISSAC - Nous sommes, dans tous les pays, quelques gens réellement qualifiés pour parler du Cinéma. Pourquoi ne s'adresse-t-on pas à nous ? Pourquoi s'adresser plutôt à des fonctionnaires ?

M. ROUX-PARASSAC - On s'adresse en effet à des fonctionnaires ou à des personnalités qui n'entendent rien au Cinéma.

M. ROUX-PARASSAC - De même, pour les questionnaires envoyés par Rome à l'étranger. De tous les pays qui en ont reçu, nous sommes, après l'Italie, celui qui a fourni le plus de réponses. Les autres pays n'ont pas répondu.

M. Michel COISSAC - Dans un but que je ne connais pas, on demande à des personnalités de faire des articles sur le Cinéma.

Tel M. Destrée. Or, M. Destrée n'était nullement qualifié pour traiter la question du Cinéma éducateur.

M. ROUX-PARASSAC - C'est absurde, mais on préfère à Rome s'adresser à des Ministres et à des personnalités qui n'entendent rien à la question du Cinéma éducateur, simplement pour faire figurer leur nom dans la Revue.

M. Michel COISSAC - Nous sommes, nous, des gens spécialisés

et pourrions donner des articles.

M. ROUX-PARASSAC - Ainsi, la dernière enquête menée par Rome est une enquête scientifique qui n'a absolument rien à voir avec le Cinéma éducateur.

C'est le Bureau International du Travail qui devrait faire cela.

M. ROUX-PARASSAC - Je crois qu'il y aurait lieu d'écrire à M. de FEO, à ce sujet et faire valoir que nos raisons sont justes.

M. Jean BENOIT-LEVY - Ne sortons pas de la question. Vos observations sont rétrospectives. Il s'agit, en ce moment, de la question des sommaires.

M. ROUX-PARASSAC - M. de FEO demande la publication des sommaires de revues de cinéma. Eh! bien, là encore; il doit s'en tenir aux revues traitant exclusivement de Cinéma éducateur.

M. BENOIT-LEVY - Faire pénétrer sa revue partout, voilà le but de M. de FEO.

M. ROUX-PARASSAC - Comme l'entend, M. de FEO, il ne s'agit plus d'une revue du Cinéma éducateur, mais d'une revue encyclopédique.

M. ROUX-PARASSAC - Il y aurait lieu de contrôler, avant de les faire paraître, les informations constituant la Revue de Rome.

Il y a quantité de journalistes qui puisent dans la Revue du Cinéma Educateur pour écrire des articles sur le

Cinéma. Or, les renseignements qu'ils y trouvent sont tout à fait faux.

M. le Chanoine REYMOND - Oui, faux pour la plupart.

M. Michel COISSAC - Et on répand ainsi partout des informations qui ne tiennent pas debout.

M. ROUX-PARASSAC - Leurs informations ne sont pas contrôlées.

M. ROUX-PARASSAC - Je propcserais d'organiser un Comité international de rédaction.

M. Michel COISSAC - Un dépouillement serait nécessaire.

M. le Chanoine REYMOND - Si on fait un dépouillement, il faut le faire absolument complet.

M. MARTIN - Que M. de FEO s'adresse, pour les informations du pays, à un Comité national.

M. Michel COISSAC - Qu'il nous envoie ses épreuves, nous les lui corrigerons.

M. Michel COISSAC - donne lecture d'une lettre à lui adressée par M. de FEO, au sujet de renseignements qu'il a demandés ailleurs également.

M. Michel COISSAC - On fait donc paraître dans la Revue du Cinéma Educateur des renseignements sont contrôle. Il y a pourtant là-bas un Conseil d'Administration.

M. Jean BENOIT-LEVY - Nous n'avons pas à nous méler de cela.

M. MARTIN - Si Rome n'a pas de contrôle, nous n'en sommes pas juges.

M. ROUX-PARASSAC - Dans ces conditions, celui qui achètera cette revue du mois d'Août aura des erreurs sous les yeux.

M. Michel COISSAC - Dans le Cinéma éducateur, y a-t-il beaucoup de revues spécialisées ?

Vous allez donner de l'autorité à des gens non spécialisés et celui qui se donne du mal depuis des années, personne ne fera rien pour lui.

M. Michel COISSAC - A mon avis, tout ce qui relève de la France devrait passer par une Commission de contrôle.

M. ROUX PARASSAC - Je voudrais que cette Revue du Cinéma Educateur se spécialisât au Cinéma éducateur.

M. ROUX PARASSAC - Je serais d'avis de faire observer à M. de FEO que sa Revue traite de toutes sortes de choses qui sont en dehors du cinéma éducateur.

M. Jean BENOIT-LEVY - Il nous est difficile de donner à M. de FEO des leçons sur la manière de rédiger sa Revue, attendu que nous n'aidons pas financièrement son Institut.

M. Michel COISSAC - Qu'il s'adresse, pour ses articles, à des personnes compétentes et non à des Ministres.

M. le Chanoine REYMOND - Exactement. "M. Destrée", me disait M. de FEO - "est un de ceux qui connaissent le mieux la question du Cinéma"- Or, que sont les autres ?

M. Jean BENOIT-LEVY - reprend la question des sommaires.

M. ROUX PARASSAC - On pourrait également publier non seulement des sommaires mais une étude critique.

M. MARTIN- Ce que veut M. de FEO, c'est de la publicité réciproque.

M. Michel COISSAC - En somme, ce n'est qu'un moyen publicitaire.

M. Jean BENOIT-LEVY - L'objet précis de la demande de M. de FEO est faire connaître sa Revue et de trouver des moyens de la répandre le plus possible.

M. MARTIN - C'est cela.- Son raisonnement est le suivant "Je veux faire connaître la Revue, donc il me faut des moyens publicitaires".

M. Jean BENOIT LEVY - Enfin, Messieurs, voyez-vous une opposition au projet de M. de FEO ?

- Non, aucune. Les membres du Comité acceptent le principe de l'insertion des sommaires.

La question de la valeur des informations paraissant dans la Revue du Cinéma Educateur est à nouveau discutée

M. MARTIN - Il serait bon d'attirer l'attention de M. de FEO sur ce point.

Nous avons le devoir de lui dire : En ce qui concerne les informations de presse qui paraissent dans votre Revue, ne publiez rien que le Comité n'ait vu.

M. Jean BENOIT-LEVY - Nous allons lui écrire que nous avons la possibilité de le faire.

M. MARTIN - Il faut donner l'essentiel. Ne s'attacher qu'à ce qui mérite d'être cité.

M. BENOIT LEVY - Messieurs, nous avons pris actes de

vos déclarations.

M. Jean BENOIT-LEVY - donne ensuite lecture des rubriques de la documentation du Comité français et suggère d'en envoyer un exemplaire aux personnalités devant recevoir la circulaire.

La proposition est acceptée.

M. BENOIT LEVY fait ensuite allusion à l'Exposition Coloniale qui aura lieu en 1931 et demande aux membres s'ils jugent utile d'exposer.

Les membres du Comité répondent tous affirmativement.

M. le Chanoine REYMOND - Messieurs, je serais bien aise si, individuellement, vous pouviez assister aux séances du Congrès Catholique du Cinéma, qui se tiendra à Paris les premiers jours du mois prochain.

Les membres du Comité remercient M. le Chanoine REYMOND de son invitation.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 1/2.

M. MARTIN - En présence de la carence générale du Gouvernement, nous avons du travailler par nos propres moyens.

Personne ne nous a demandé notre avis. La Chambre Syndicale ignore tout de ce côté.

M. Jean BENOIT LEVY - Tout ce qu'on a pu faire en 1926, lors du Congrès du Cinéma, pour mettre à l'écart la Chambre Syndicale a été fait.

Moi-même n'ai rien tenté pour la défendre. Le Président de l'époque aurait été DELAC, les faits se seraient passés autrement.

M. le Chanoine REYMOND - J'estime qu'il serait bon de voir MASSIGLI et tenter quelque chose de ce côté.

M. MARTIN - Pourquoi ne pas essayer d'approcher PAINLEVE et ensuite, aller trouver MASSIGLI et lui exposer ce qui s'est passé ?

M. le Chanoine REYMOND - Car enfin, nous avons perdu à Rome, une belle occasion : celle de nous y imposer.

M. Jean BENOIT LEVY - Nous manoeuvrions pour donner à la France la place qu'elle a perdu par la seule faute du Gouvernement.

Nous pouvions faire à Rome tout ce que nous voulions, nous étions les maîtres facilement.

M. le Chanoine REYMOND - Absolument, nous pouvions régner là-bas comme nous l'entendions et il était facile alors d'y

introduire quelques autres Français.

M. Jean BENOIT LEVY - Ne pouvez-vous, vous-même, agir personnellement de ce côté?

M. le Chanoine REYMOND - Je puis, en effet, faire agir des personnes dans ce sens.

Ce qui importe, c'est d'agir sans bruit. Il faut s'arranger sans attirer l'attention et prendre à Rome le plus de place possible.

M. Jean BENOIT LEVY - Il était pourtant facile de faire là-bas ce que nous voulions !

M. le Chanoine REYMOND - Ainsi, leur salle de conférence, c'est nous qui l'avons inaugurée.

M. Jean BENOIT LEVY - Il faut essayer de reconquérir notre place à Rome.

M. le Chanoine REYMOND - Les Allemands, qui ne perdent aucune occasion, ont déjà pris une belle avance sur nous.

M. Jean BENOIT LEVY - Il faut absolument tenter quelque chose.

M. ROUX PARASSAC - Y a-t-il un fonctionnaire qui s'occupe de ces questions ? - Oui, et c'est BARRIER. Or, BARRIER ne fera rien pour nous.

M. Jean BENOIT LEVY - Je serais d'avis, Messieurs, moi qui ai suivi la question de très près, et qui connais toutes les démarches de notre Président, de le remercier de la peine qu'il a prise dans toute cette affaire.

La proposition est acceptée avec chaleur.

Lecture au P.V.-

A - Ratification de l'accord au Comité - ROME.
Composition du Comité - propositions de Rome à ce sujet-
(avis de rester tels que nous sommes)

B - Les différents questionnaires :
- questionnaires et enquêtes à mettre au point, du point de vue français;
- Lettre d'envoi aux organisations auxquelles les questionnaires n'auraient pas été envoyés;
- Lettre de rappel à ceux qui n'auraient pas répondu.

C - Propagande à faire pour recruter des abonnements à la revue
(à mon avis, cette question est de notre ressort)
(lettre à rédiger) Affaire faite par

D - Publicité - propositions de M. de Feo - Chambre Syndicale ne peut s'en occuper -
- Proposition d'agents par M. VIBOREL.
- -do- -do- de Feo = Vaucher

E - Publications - publications déjà parues
édition de l'encyclopédie

F - Lancement de publications spéciales en participation.

G - Documentation Rome-Paris et Paris-Rome.

H - Adoption d'un texte de lettre à envoyer aux différentes organisations intéressées, concernant la création du Comité.

C D A L. C-

Séance du 18 juillet 1930

Etaient présents :

MM. Charles DELAC, Président
Jean Benoit-Lévy, secrétaire
G. Michel Coissac
E. Roux-Parassac
le Chanoine Reymond
Marcel Martin

Etait absent : M. Lucien Viborel

La séance est ouverte à 5h 1/2 17h 30

M. MARTIN - A la réunion de notre Fédération, le Conseil a exprimé le regret que le Comité ne fût pas officiel

M. DELAC - M. MARTIN a fait remarquer qu'il avait fait des réserves quant à son acceptation - quant à la ratification, par le Conseil, de son acceptation comme représentant de la Fédération.

M. Martin est aujourd'hui autorisé par la Fédération à participer aux travaux.

M. DELAC - Dans l'esprit de l'Institut International du Cinéma de Rome, il serait peut-être bon que nous écrivions à M. de FEO, ou même que nous lui adressions un télégramme pour lui faire connaître que notre Comité s'est réuni aujourd'hui pour la première fois.

Nous pourrions lui écrire :" Nous sommes heureux, au seuil de nos travaux, de vous faire connaître .....

M. DELAC - Notre Comité n'a pas été constitué pour être une représentation de la France, dans le domaine du Cinéma. Nous sommes, au contraire, un Comité très simple, constitué pour mettre de l'organisation là où règnait le désordre.

Il a été entendu que toutes les questions intéressant la France devraient passer par le Comité.

Voilà ce que nous avons décidé avec de FEO lors de son passage à Paris.

Les noms de M. FOCILLON, de M. LUMIERE ont été cités .....

Chanoine REYMOND - M. FOCILLON, M.LUMIERE ne sont pas des représentants de la France auprès de l'Institut de Rome ; ils sont l'Institut, ils sont l'administration même.

M. DELAC - J'ai eu des discussions très importantes avec M. de FEO.

Il est indispensable que des gens qualifiés, dans le monde du Cinéma, soient désignés pour représenter l'Institut.

Avant tout, il faut des gens compétents.

M. DELAC - Nous allons obtenir, un jour ou l'autre, que des personnalités soient nommées comme adjointes à M. LUMIERE.

Chanoine REYMOND - Il faudrait, à mon avis, deux membres suppléants et qui seraient membres effectifs.

Jean BENOIT-LEVY - Il ne faut pas donner, à notre Comité, une sorte d'apparat officiel, ou alors, nous ne pourrons plus travailler.

M. DELAC - Nous allons, comme l'a proposé le Dr. SAND, convoquer les personnalités compétentes qui voudront bien nous aider dans notre travail.

M. DELAC - Le nom d'une personnalité m'avait été désigné - celui de M. BARRIER. Personnellement, je ne suis pas d'avis de le retenir. D'ailleurs, je n'en ai pas été saisi officiellement; je n'ai donc pas cru devoir y donner suite.

M. ROUX-PARASSAC - C'est également mon avis. M. BARRIER fait partie du Cabinet du Directeur général de l'Enseignement primaire, au Ministère, qui est M. ROSSET. Or, M. ROSSET a toujours été hostile au Cinéma.

M. le Chanoine REYMOND - Je crois qu'il vaut mieux s'abstenir de nommer M. BARRIER, M. BARRIER étant fonctionnaire.

M. MARTIN - D'ailleurs, il n'est pas désirable de désigner M. BARRIER : il y aurait trop de mécontents. Partout, on vous poserait la question :" Pourquoi, M. BARRIER". "Pourquoi ne pas nommer M. DROUARD, ou tout autre,par exemple ? "

M. le Chanoine REYMOND - Au fond, la sagesse est de rester où nous en sommes.

M. DELAC - Le Comité décide de rester tel qu'il est, quitte

à demander le concours de tous ceux qui seraient compétents et qui voudrairnt bien nous aider dans telle ou telle question.

Point B-

M. DELAC - Le Comité français dira :" Nous avons reçu de Rome, tel questionnaire; nous l'avons examiné. Voulez-vous donner votre avis .....

M. MARTIN - En ce qui concerne l'utilisation du Cinéma dans les Ecoles, il vaut mieux passer par nos propres organismes.

M. DELAC - Il y aura lieu de prévenir les Services officiels en leur
se sont chargés d'une semblable enquête et que nous estimons les aider et leur faciliter la tâche

M. DELAC - Voir d'abord ce que chaque questionnaire contient.
Il faudra remanier ces questionnaires - les remanier du point de vue français.

M. DELAC - Nous allons écrire au Ministère des Colonies en disant que des enquêtes sont faites à Rome. A l'avenir, nous serions très hrmux heureux que tout passât par nous.

Censure

M. MARTIN - Le texte officiel, en somme, c'est la loi des Finances.

M. DELAC - J'ai demandé moi-même, il y a un certain temps, de ne pas répondre à un questionnaire envoyé par de FEO. Il s'agissait, en effet, d'un questionnaire purement commercial : on nous

on nous demandait nos Statuts, quel était notre capital ....

M. DELAC - La question de la censure est assez délicate. On peut répondre, toutefois, que la censure ne regarde pas .....

M. le Chanoine REYMOND - L'Institut de Rome sort souvent de ses attributions.

M. COISSAC - Rome s'occupe un peu trop de questions sortant de son domaine.

M. ROUX PARASSAC - Le Cinéma, en général, n'a rien à voir avec le Cinéma éducateur.

M. DELAC - Nous dirons à de FEO, qu'au point de vue du film de culture et d'enseignement, il n'y a jamais rien eu.

(décrets & statistiques)

Point C -

M. DELAC - Nous allons écrire à Rome, que chaque fois que nous pourrons recruter des abonnements, nous le ferons bien volontiers.

M. le Chanoine REYMOND - La Revue du Cinéma, vous le savez, est éditée en cinq langues. Or, pour ces cinq langues, ils ont recueilli : 1343 abonnements.

M. de FEO est en train de faire préparer une sixième édition, en langue russe!

Point D-

M. DELAC - Le Comité ne peut se charger de la publicité de la Revue.

M. Jean BENOIT-LEVY - J'ai reçu une réponse de M. VAUCHER que voici. Nous nous contenterons de la transmettre à Rome.

M. DELAC - De FEO a proposé M. VAUCHER pour sa publicité dans la Revue; nous n'avons pas à nous en mêler. Nous enverrons donc à de FEO la lettre de M. Vaucher qui traitera directement avec Rome.

M. COISSAC - Il y a deux mois, M. de FEO m'envoyait une personne (un marquis) qui venait pour la publicité dans la Revue. Je lui ai remis des adresses. Je lui ai indiqué M. Lumière.

Points E-
F-

M. ROUX-PARASSAC - Demandez à de FEO des précisions. Il faut savoir où l'on va. Nous ne devons pas nous engager ainsi.

M. COISSAC - Des articles m'avaient été demandés par Rome, pour sa revue, qui ne m'ont pas été payés le prix demandé; j'en ai été de ma poche.

M. DELAC - Nous allons écrire à de FEO que notre Comité entend rester en dehors de toute transaction commerciale

Point G-

Chanoine REYMOND - Il serait intéressant d'avoir un double ici

C.I.D.A.L.C.

M. le Chanoine REYMOND- Il serait bon de dire à de FEO que, dans un cas semblable, il faudrait en référer au Comité de Paris. Il est, en effet inconcevable .....

M. Jean BENOIT-LEVY - D'ailleurs, il avait été convenu avec de FEO, que nous devions toujours être informés .....

M. DELAC - Nous écrirons à de FEO que nous sommes très surpris de son adhésion.

M. REYMOND - J'ai eu, il y a deux mois, la visite d'un Bulgare. Ils ont constitué, là-bas, un organisme d'éducation par le CINEMA. Ils s'en vont par le pays, prêtant un film et le commentant.

L'Allemagne leur a fourni une quantité de films.

Il faudrait qu'une caution fût déposée.

Une entente avec le Ministère des Affaires Etrangères, pour le transit - voilà la question.

Il n'est pas acceptable que nous restions ainsi en dehors de tout.

La même question de pose pour l'Amérique du Sud. J'en parlais récemment avec un Sud-Américain. "Nous avons trop de films américains," me dit-il, "nous serions heureux d'avoir du film français".

La Chambre Syndicale pourrait peut-être étudier la question et voir le moyen pratique d'y apporter une solution.

M. DELAC - Hurel, un de nos collègues, a voulu s'éloigner de France. Il a eu l'idée de faire de l'enseignement et de l'éducation par le Cinéma. Il a traité avec Pathé-Natan.

Il va siéger à Québec.

Nous pourrions organiser un élément comme celui-là.

Il faut que nous fassions quelque chose pour aider ces personnes.

La question serait de se procurer des copies usagées, que nous pourrions faire payer très bon marché.

D'autre part, s'il faut remettre en état certaines copies, cela devient impossible - il faut compter environ 8.000 frs- les frais sont trop élevés.

M. ROUX-PARASSAC- En Autriche-Hongrie, des brochures ont été distribuées, dans toutes les Ecoles, pour faire connaître le Cinéma et les services qu'il peut rendre.

M. DELAC - Les Allemands ont fait une brochure de 20 à 30 pages. Un tirage de toutes les opinions en a été fait.

Séance du 18 juillet 1930

Etaient présents :

MM. Charles DELAC, Président
Jean Benoit-Lévy, secrétaire
G. Michel Coissac
E. Roux-Parassac
le Chanoine Reymond
Marcel Martin

Etait absent : M. Lucien Viborel

La séance est ouverte à 5h 1/2

M. MARTIN - A la réunion de notre Fédération, le Conseil a exprimé le regret que le Comité ne fût pas officiel

M. DELAC - M. MARTIN a fait remarquer qu'il avait fait des réserves quant à son acceptation - quant à la ratification, par le Conseil, de son acceptation comme représentant de la Fédération.

M. Martin est aujourd'hui autorisé par la Fédération à participer aux travaux.

M. DELAC - Dans l'esprit de l'Institut International du Cinéma de Rome, il serait peut-être bon que nous écrivions à M. de FEO, ou même que nous lui adressions un télégramme pour lui faire connaître que notre Comité s'est réuni aujourd'hui pour la première fois.

Nous pourrions lui écrire :" Nous sommes heureux, au seuil de nos travaux, de vous faire connaître .....

M. DELAC - Notre Comité n'a pas été constitué pour être une représentation de la France, dans le domaine du Cinéma. Nous sommes, au contraire, un Comité très simple, constitué pour mettre de l'organisation là où règnait le désordre.

Il a été entendu que toutes les questions intéressant la France devraient passer par le Comité.

Voilà ce que nous avons décidé avec de FEO lors de son passage à Paris.

Les noms de M. FOCILLON, de M. LUMIERE ont été cités .....

Chanoine REYMOND - M. FOCILLON, M.LUMIERE ne sont pas des représentants de la France auprès de l'Institut de Rome ; ils sont l'Institut, ils sont l'administration même.

M. DELAC - J'ai eu des discussions très importantes avec M. de FEO.

Il est indispensable que des gens qualifiés, dans le monde du Cinéma, soient désignés pour représenter l'Institut.

Avant tout, il faut des gens compétents.

M. DELAC - Nous allons obtenir, un jour ou l'autre, que des personnalités soient nommées comme adjointes à M. LUMIERE.

Chanoine REYMOND - Il faudrait, à mon avis, deux membres suppléants et qui seraient membres effectifs.

Jean BENOIT-LEVY - Il ne faut pas donner, à notre Comité, une sorte d'apparat officiel, ou alors, nous ne pourrons plus travailler.

M. DELAC - Nous allons, comme l'a proposé le Dr. SAND, convoquer les personnalités compétentes qui voudront bien nous aider dans notre travail.

M. DELAC - Le nom d'une personnalité m'avait été désigné - celui de M. BARRIER. Personnellement, je ne suis pas d'avis de le retenir. D'ailleurs, je n'en ai pas été saisi officiellement; je n'ai donc pas cru devoir y donner suite.

M. ROUX-PARASSAC. - C'est également mon avis. M. BARRIER fait partie du Cabinet du Directeur général de l'Enseignement primaire, au Ministère, qui est M. ROSSET. Or, M. ROSSET a toujours été hostile au Cinéma.

M. le Chanoine REYMOND - Je crois qu'il vaut mieux s'abstenir de nommer M. BARRIER, M. BARRIER étant fonctionnaire.

M. MARTIN - D'ailleurs, il n'est pas désirable de désigner M. BARRIER : il y aurait trop de mécontents. Partout, on vous poserait la question :" Pourquoi, M. BARRIER". "Pourquoi ne pas nommer M. DROUARD, ou tout autre,par exemple ? "

M. le Chanoine REYMOND - Au fondn la sagesse est de rester où nous en sommes.

M. DELAC - Le Comité décide de rester tel qu'il est, quitte

à demander le concours de tous ceux qui seraient compétents et qui voudrairnt bien nous aider dans telle ou telle question.

Point B-

M. DELAC - Le Comité français dira :" Nous avons reçu de Rome, tel questionnaire; nous l'avons examiné. Voulez-vous donner votre avis .....

M. MARTIN - En ce qui concerne l'utilisation du Cinéma dans les Ecoles, il vaut mieux passer par nos propres organismes.

M. DELAC - Il y aura lieu de prévenir les Services officiels en leur
se sont chargés d'une semblable enquête et que nous estimons les aider et leur faciliter la tâche

M. DELAC - Voir d'abord ce que chaque questionnaire contient. Il faudra remanier ces questionnaires - les remanier du point de vue français.

M. DELAC - Nous allons écrire au Ministère des Colonies en disant que des enquêtes sont faites à Rome. A l'avenir, nous serions très heureux que tout passât par nous.

M. MARTIN - Le texte officiel, en somme, c'est la loi des Finances.

M. DELAC - J'ai dzmandé moi-même, il y a un certain temps, de ne pas répondre à un questionnaire envoyé par de FEO. Il s'agissait, en effet, d'un questionnaire purement commercial : on nous

on nous demandait nos Statuts, quel était notre capital ....

M. DELAC - La question de la censure est assez délicate. On peut répondre, toutefois, que la censure ne regarde pas .....

M. le Chanoine REYMOND - L'Institut de Rome sort souvent de ses attributions.

M. COISSAC - Rome s'occupe un peu trop de questions sortant de son domaine.

M. ROUX PARASSAC - Le Cinéma, en général, n'a rien à voir avec le Cinéma éducateur.

M. DELAC - Nous dirons à de FEO, qu'au point de vue du film de culture et d'enseignement, il n'y a jamais rien eu.

(décrets & statistiques)

Point C -

M. DELAC - Nous allons écrire à Rome, que chaque fois que nous pourrons recruter des abonnements, nous le ferons bien volontiers.

M. le Chanoine REYMOND - La Revue du Cinéma, vous le savez, est éditée en cinq langues. Or, pour ces cinq langues, ils ont recueilli : 1343 abonnements.

M. de FEO est en train de faire préparer une sixième édition, en langue russe!

Point D-

M. DELAC - Le Comité ne peut se charger de la publicité de la Revue.

M. Jean BENOIT-LEVY - J'ai reçu une réponse de M. VAUCHER que voici. Nous nous contenterons de la transmettre à Rome.

M. DELAC - De FEO a proposé M. VAUCHER pour sa publicité dans la Revue; nous n'avons pas à nous en mêler. Nous enverrons donc à de FEO la lettre de M. Vaucher qui traitera directement avec Rome.

M. COISSAC - Il y a deux mois, M. de FEO m'envoyait une personne (un marquis) qui venait pour la publicité dans la Revue. Je lui ai remis des adresses. Je lui ai indiqué M. Lumière.

Points E-F-

M. ROUX-PARASSAC - Demandez à de FEO des précisions. Il faut savoir où l'on va. Nous ne devons pas nous engager ainsi.

M. COISSAC - Des articles m'avaient été demandés par Rome, pour sa revue, qui ne m'ont pas été payés le prix demandé; j'en ai été de ma poche.

M. DELAC - Nous allons écrire à de FEO que notre Comité entend rester en dehors de toute transaction commerciale

Point G-

Chanoine REYMOND - Il serait intéressant d'avoir un double ici

C.I.D.A.L.C.

M. le Chanoine REYMOND- Il serait bon de dire à de FEO que, dans un cas semblable, il faudrait en référer au Comité de Paris. Il est, en effet inconcevable .....

M. Jean BENOIT-LEVY - D'ailleurs, il avait été convenu avec de FEO, que nous devions toujours être informés .....

M. DELAC - Nous écrirons à de FEO que nous sommes très surpris de son adhésion.

M. REYMOND - J'ai eu, il y a deux mois, la visite d'un Bulgare. Ils ont constitué, là-bas, un organisme d'éducation par le CINEMA. Ils s'en vont par le pays, prêtant un film et le commentant.

L'Allemagne leur a fourni une quantité de films.

Il faudrait qu'une caution fût déposée.

Une entente avec le Ministère des Affaires Etrangères, pour le transit - voilà la question.

Il n'est pas acceptable que nous restions ainsi en dehors de tout.

La même question de pose pour l'Amérique du Sud. J'en parlais récemment avec un Sud-Américain. "Nous avons trop de films américains," me dit-il, "nous serions heureux d'avoir du film français".

La Chambre Syndicale pourrait peut-être étudier la question et voir le moyen pratique d'y apporter une solution.

M. DELAC - Hurel, un de nos collègues, a voulu s'éloigner de France. Il a eu l'idée de faire de l'enseignement et de l'éducation par le Cinéma. Il a traité avec Pathé-Natan.

Il va siéger à Québec.

Nous pourrions organiser un élément comme celui-là.

Il faut que nous fassions quelque chose pour aider ces personnes.

La question serait de se procurer des copies usagées, que nous pourrions faire payer très bon marché.

D'autre part, s'il faut remettre en état certaines copies, cela devient impossible - il faut compter environ 8.000 frs- les frais sont trop élevés.

M. ROUX-PARASSAC- En Autriche-Hongrie, des brochures ont été distribuées, dans toutes les Ecoles, pour faire connaître le Cinéma et les services qu'il peut rendre.

M. DELAC - Les Allemands ont fait une brochure de 20 à 30 pages. Un tirage de toutes les opinions en a été fait.

pour exécution

SEANCE DU 18 JUILLET 1930

ETAIENT PRESENTS- :

MM. Charles DELAC, Président,
Jean BENOIT-LEVY, Secrétaire,
G. Michel COISSAC,
E. ROUX-PARASSAC,
le Chanoine REYMOND,
Marcel MARTIN

ETAIT ABSENT : M. Lucien VIBOREL

La séance est ouverte à 17 heures 30

M. DELAC, Président, passe la parole au Secrétaire général pour la lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. MARTIN demande ~~à ce~~ qu'il soit spécifié qu'au cours de la séance du 27 mai 1930, il avait accepté en son nom personnel, mais avait fait toutes réserves jusqu'à la ratification de son Conseil d'Administration.

Il est heureux d'annoncer au Comité que le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Offices Cinématographiques d'enseignement et d'éducation laïques l'a officiellement autorisé à faire partie du Comité.

LE PRESIDENT prend acte de la déclaration de M. MARTIN dont mention sera faite au procès-verbal de la présente séance.

fait

mention faite

Lecture est faite de la lettre de M. de FEO, informant qu'en date du 13 juin 1930, le Conseil d'Administration de l'Institut a ratifié les accords passés avec le Comité français, consacrant officiellement l'existence de celui-ci.

ici faire allusion au C.221

1 rapport de M. de Feo
CDCP 221
page 12

M. DELAC - propose l'envoi d'un télégramme de sympathie à M. de FEO

La proposition est acceptée.

LE PRESIDENT met en discussion la question de la composition de notre Comité. Deux points de vue sont en présence :

celui de faire entrer, au sein du Comité, des représentants des différents Départements ministériels et organisations;

au contraire, maintenir la composition actuelle jusqu'à nouvel ordre.

Après échange de vues, il est admis que notre Comité, étant surtout un organisme de travail, destiné à faciliter les relations entre l'Institut et la France, sans que ces travaux exigent pour le moment la participation de personnalités officielles, le Comité décide de ne pas proposer l'admission de nouveaux membres, pour le moment.

LE SECRETAIRE GENERAL donne ensuite connaissance des différents questionnaires qui ont été envoyés en France, par l'Institut, avant la création du Comité et demande à ce que ces questionnaires soient mis au point, du point de vue français, et envoyés aux organisations qualifiées.

Il est décidé que les questionnaires seraient communiqués aux membres du Comité, chacun en ce qui le concerne et qu'ils seraient adoptés d'une manière définitive à la prochaine réunion.

La liste des organisations et services qui devront recevoir ces questionnaires sera également établie par le Comité.

Après lecture de la lettre de M. de FEO, concernant la propagande à faire pour recruter de nouveaux abonnements, il est décidé que la Chambre Syndicale enverra un specimen de la Revue

à tous ses adhérents, en leur demandant de s'abonner. Chaque membre du Comité est prié, en outre, de faire de la propagande autour de lui.

LE PRESIDENT donne ensuite connaissance des différentes propositions de M. de FEO, tendant à charger le Comité de s'occuper de la publicité de la Revue et des publications de l'Institut.
Le PRESIDENT est d'avis que le Comité n'a pas à s'immiscer dans des questions purement commerciales.

LE SECRETAIRE GENERAL donne ensuite connaissance des pourparlers qu'il a engagés pour trouver un concessionnaire de la Revue qui traitera directement avec l'Institut. C'est ainsi qu'il donne lecture d'une lettre de M. VAUCHER, de la Velox-Publicité.

Le Comité décide de transmettre les propositions de M. VAUCHER à l'Institut de Rome avec avis favorable, en assurant qu'il apportera ensuite son concours moral.

Le Comité adopte une lettre circulaire informant les différents services publics et organisations utilisant le Cinéma de son existence. La liste des destinataires sera dressée et approuvée par le prochain Comité, avant l'envoi de la lettre.

LE SECRETAIRE GENERAL donne ensuite connaissance de la fondation du Comité "Comité International pour la Diffusion Artistique et Littéraire par le Cinématographe" (C.I.D.A.L.C.) et du fait que M. de FEO a envoyé son adhésion.

Il est décidé qu'une lettre spéciale rappellera à M. de FEO nos accords et lui demandera, dans le propre intérêt de l'Institut, de vouloir bien s'adresser au Comité français avant d'adhérer

d'adhérer à une organisation ayant son siège en France.

Au sujet de la demande d'enquête concernant la censure française, formulée par M. de FEO, il est décidé que le décret constituant la censure ainsi que les statistiques de l'année dernière seront envoyés à M. de FEO.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

Réunions du Comité

Procès-verbaux

de

séances

REUNION du 16 décembre 1931

ORDRE DU JOUR

1- PROCES-VERBAL de la dernière séance,
Modifications proposées au/

2- ADMISSION de NOUVEAUX MEMBRES du Comité :
1- M. André DEBRIE
2- M. Adrien BRUNEAU
3- M. Grunebaum Ballin

3- EXAMEN DES REPONSES de l'INSTITUT de ROME concernant :

a) Résolution votée par le Comité à sa dernière séance, relative à la CHAMBRE de BALE et à l'INSTITUT de ROME;

b) Catalogue international des films éducatifs;

c) Films sur la S.D.N.

4- DESIGNATION du délégué français chargé de collaborer avec le Comité de Direction de la REVUE de ROME;

5- Etat des ENQUETES en cours;

6- NOTICE sur le COMITE FRANCAIS - ses buts, sa composition, son activité;

7- Questions diverses.

Réunion du -6 octobre 1931

ORDRE DU JOUR

1- Réorganisation du Comité

2- Désignation du bureau

3- Examen des enquêtes actuellement en cours
- LOISIRS OUVRIERS
- HYGIENE (- PROTECTION DES SPECTATEURS -
- CATALOGUES INTERNATIONAUX DE FILMS EDUCATIFS

4- Examen de la communication à faire à M. de FEO

CONGRES DU CINEMA EDUCATEUR organisé par "Cinédocument" (représentation de M. Jean BENOIT-LEVY)

REUNION du 16 DECEMBRE 1931

ORDRE DU JOUR

1- PROCES-VERBAL de la dernière séance,
Modifications proposées au/

2- ADMISSION de NOUVEAUX MEMBRES du Comité :
1- M. André DEBRIE
2- M. Adrien BRUNEAU
3. M. Paul Grunebaum-Ballin

3- EXAMEN des REPONSES de l'INSTITUT de ROME concernant :
a) Résolution votée par le Comité à sa dernière séance, relative à la CHAMBRE de BALE et à l'INSTITUT de ROME;

b) Catalogue international des films éducatifs;

c) Films sur la S.D.N.

4- DESIGNATION du délégué français chargé de collaborer avec le Comité de Direction de la REVUE de ROME;

5- Etat des ENQUETES en cours;

6- NOTICE sur le COMITE FRANCAIS - ses buts, sa composition, son activité;

7- Questions diverses.

4 novembre 1931

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation du procès-verbal de la dernière séance;

2- Communication de M. BARRIER au sujet des dernières décisions du Conseil d'Administration de l'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMA EDUCATIF;

3 - Contribution française à la constitution du CATALOGUE INTERNATIONAL DES FILMS EDUCATIFS;

4 - Production de films sur la SOCIETE DES NATIONS;

5 - Etat des enquêtes en cours;

6 - Questions diverses.

6 novembre 1951

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation du procès-verbal de la dernière séance;

2- Communication de M. BARRIER au sujet des Services sociaux du Conseil d'Administration de l'UNION INTERNATIONALE DES CHEMINS DE FER;

3- Contribution française à la reconstruction de DARMSTADT [illegible] UNION INTERNATIONALE DES CHEMINS DE FER;

4 - Production de films sur la SOCIETE DES NATIONS;

5 - Effet des crédités en cours;

6 - Questions diverses.

Institut International du Cinématographe Éducatif de Rome
Comité Français
19bis, Rue des Mathurins
PARIS
S. D. N.

août 1931

Questions en suspens

LOISIRS OUVRIERS - mémorandum au sujet de l'étude entreprise par l'Institut de Rome sur l'utilisation du Cinéma dans les Loisirs ouvriers.

(lettre du 5/2/1931- n° 177)

HYGIENE - PROTECTION DES SPECTATEURS -

étude des divers systèmes appliqués dans les principaux pays :

a) hygiène, protection des spectateurs dans les salles de spectacles;

b) dispositions prises par la police pour organiser le contrôle des salles et assurer la sécurité des spectateurs contre le danger d'incendie.

envoyer à ROME informations concernant la FRANCE.

(lettre du 30/5/31- n° 234)

" Consorzio Italiano Films Istruzione Tecnica " ROME.

faire parvenir à l'Institut de ROME qui se chargerait de les remettre à l'organisme italien ci-dessus :

2 films projetés durant le IVe CONGRES de l'ORGANISATION SCIENTIFIQUE DU TRAVAIL, qui s'est tenu à PARIS, en 1929.

a) Chemin de fer du Nord;
b) Etude de Shimmy.

(lettre du 9/6/31- n° 239)

fait nécessaire 17/8/31

2 films projetés durant le IVe CONGRES de
l'ORGANISATION SCIENTIFIQUE DU TRAVAIL, qui
s'est tenu à PARIS, en 1929.

a) Chemin de fer du Nord;
b) Etude de Shimmy.

ENCYCLOPEDIE DU CINEMA -

diffusion dans les principales langues -

- Appel au concours du Comité français pour la désignation éventuelle de spécialistes-traducteurs;

- Invitation à participer aux FRAIS D'EDITION, en ce qui concerne la langue française.

(lettre du 6/7/1931- n° 251)

INSERTION DANS LA REVUE DE ROME d'articles publiés, durant le mois en cours, par divers journaux et revues.

Ces articles devront présenter un réel intérêt et auront trait aux problèmes artistiques du Cinéma, aux questions techniques, ainsi qu'à l'origine et l'histoire du Cinématographe.

La REVUE DE ROME se bornera à indiquer le titre, l'auteur, le nom de la Revue ayant publié l'article.

Nous demande de vouloir bien, éventuellement, lui signaler les articles de quotidiens pouvant présenter de l'intérêt.

(lettre du 11/7/1931- n° 258)

CATALOGUES INTERNATIONAUX DE FILMS EDUCATIFS -

18 pays ont envoyé leurs catalogues; seule, le FRANCE n'a encore rien envoyé.

A l'exemple de ce qui a été fait dans plusieurs pays, l'INSTITUT DE ROME demande, d'autre part, que le contrôle de la valeur éducative du film soit rigoureusement assuré.

L'Institut de ROME fait appel au concours du COMITE FRANCAIS pour obtenir, le plus tôt possible, le Catalogue de tous les films éducatifs français.

(lettres des 6/10/30- n° 43
et 3/7/31 - n° 249)

CONGRES NATIONAL DU CINEMA D'ENSEIGNEMENT
& D'EDUCATION - Paris, 28/30 sept. 1931 -

Désignation du délégué qui assistera aux séances du Congrès organisé par "CINEDOCUMENT"

1ère réunion plénière
du
Comité réorganisé

Lausanne
6 octobre 1938

COMITE FRANCAIS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL

DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF

--:--

P R O C E S - V E R B A L

de la séance du 6 octobre 1931

--:--

Une séance plénière du Comité français de l'Institut International du Cinématographe Educatif réorganisé à la suite de la réunion du 13 Aout 1931, s'est tenue à Paris, le 6 Octobre 1931 à 17 heures, dans les bureaux de la CHAMBRE SYNDICALE FRANCAISE DE LA CINEMATOGRAPHIE, sous la présidence de M. CHATAIGNEAU, représentant le Ministère des AFFAIRES ETRANGERES .

ETAIENT PRESENTS :

M. le Professeur FOCILLON	membre du Conseil d'Administration de l'Institut International du Cinématographe Educatif, de ROME;
MM. CHATAIGNEAU et de PANAFIEU,	représentant le Ministère des AFFAIRES ETRANGERES;
M. le Commandant GIGODOT,	représentant le Ministère de l'AIR;
M. DRILLIEN	représentant le Ministère du COMMERCE;
M. DEVINAT	Sous-Secrétariat d'Etat représentant le ~~Ministère~~ de l'ECONOMIE NATIONALE;
M. BARRIER	représentant le Ministère de l'INSTRUCTION PUBLIQUE;
M. LUC	représentant le Sous-Secrétariat d'Etat de l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE;
M. Léon LABBÉ	représentant le Sous-Secrétariat d'Etat des BEAUX-ARTS ;

M. NOIROT	représentant le Ministère de la MARINE MARCHANDE;
M. le Docteur LECLAINCHE	représentant le Ministère de la SANTÉ PUBLIQUE;
M. LEBRUN	représentant le MUSÉE PEDAGOGIQUE.
MM. Jean BENOIT-LEVY	producteur de films d'enseignement
BONVOISIN	Directeur du Comité Central des Allocations familiales;
Docteur Marthe CAHEN,	représentant le Docteur CAVAILLON Chef du Service de Prophylaxie des maladies vénériennes de l'OFFICE NATIONAL D'HYGIENE SOCIALE;
CHAIX	Président du TOURING CLUB DE FRANCE ;
G. Michel COISSAC,	Directeur de "CINEOPSE";
Docteur COMANDON,	~~Directeur du CENTRE DE DOCUMENTATION~~ Président de Section à l'Office Nal des Recherches Scientifiques et Industrielles et des Inventions. ;
DAVID	Conseiller du Commerce Extérieur ;
Dr. DEVRAIGNE	Président de la Mutualité Maternelle ;
DELAC	Président de la CHAMBRE SYNDICALE FRANCAISE DE LA CINEMATOGRAPHIE;
LECLERCQ	du Comité Central des Allocations familiales ;
Chanoine J. REYMOND,	Directeur du COMITE CATHOLIQUE DU CINEMA;
E. ROUX-PARASSAC	Conférencier cinématographique;
VUILLERMOZ	Homme de Lettres .

S'ETAIENT EXCUSÉS :

M. Jean CHATAIGNER	Président de l'Association Professionnelle de la Presse Cinématographique;
M. Marcel MARTIN	Secrétaire général de la FEDERATION DES OFFICES REGIONAUX DU CINEMATOGRAPHE D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION LAIQUE ;
M. Lucien VIBOREL,	Secrétaire général de la Commission permanente de Propagande de l'OFFICE NATIONAL D'HYGIENE SOCIALE;

ABSENTS :

M. Louis LUMIERE,	Membre du Conseil d'Administration de l'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF de ROME;
M. VALLAT	Directeur de l'OFFICE NATIONAL du TOURISME .

M. CHATAIGNEAU précise dans quelles conditions le Comité français a été réorganisé. L'Institut International du Cinématographe Educatif de Rome, se proposant de constituer, dans les pays étrangers, des Comités de correspondance, cet institut s'est adressé au Ministère des Affaires Etrangères qui, d'accord avec un embryon de Comité, déjà organisé par la chambre Syndicale française de la Cinématographie, a fait arrêter, au cours d'une séance tenue le I3 Aout I93I, les principes et les modalités de la réorganisation du Comité français . (Voir annexes I & 2)

L'ordre du jour de la présente réunion appelle l'examen des points suivants :

1- CONSTITUTION DU COMITÉ;

2- DESIGNATION DU PRESIDENT ET DU SECRETAIRE GENERAL;

3- PREPARATION DES ENQUETES.

M. DELAC , avant tout examen de l'ordre du jour, déclare qu'il est heureux de recevoir le Comité au nom de la CHAMBRE SYNDICALE FRANCAISE DE LA CINEMATOGRAPHIE.

Il expose que le Cinématographe d'enseignement et d'éducation passe, de plus en plus, au premier plan des préoccupations de ceux qui, à titre quelconque, s'intéressent aux questions cinématographiques et en comprennent l'importance .

POINT 1 - Il est heureux de constater que l'initiative de la CHAMBRE SYNDICALE a été reconnue utile et il formule l'espoir que le travail déjà élaboré par le premier Comité français portera ses fruits .

M. CHATAIGNEAU remercie M. le Président de la Chambre Syndicale de la Cinématographie d'avoir si puissamment contribué à constituer le nouveau Comité en organisant tout d'abord un Comité provisoire.

La composition du Comité français, telle qu'elle figure dans les annexes 1 & 2, reçoit l'approbation des membres présents .

POINT 2 - Il est ensuite procédé à l'élection du Président et du Secrétaire général: MM DELAC et Jean BENOIT-LEVY sont désignés à l'unanimité .

Sur l'invitation de M. DELAC, M. Jean BENOIT-LEVY expose sommairement l'oeuvre réalisée par le Comité jusqu'à

ce jour .

Un Service de Documentation a été complètement organisé qui permet non seulement de se tenir au courant du développement de la cinématographie d'enseignement et d'éducation, en France plus particulièrement, mais encore de fournir aux visiteurs étrangers des dossiers documentaires .

Ce service de documentation assure, en outre, le dépouillement régulier de périodiques cinématographiques qui nécessite la constitution de fiches et le classement méthodique de tous les renseignements recueillis .

Le Comité français qui s'efforce de tenir l'Institut de Rome au courant de son activité, contribue également à favoriser la diffusion, par voie de service gratuit ou d'échange, de la REVUE INTERNATIONALE DU CINEMA EDUCATEUR .

L'Institut de Rome, à maintes reprises, a fait appel au Comité et, à l'heure actuelle, plusieurs enquêtes dont l'examen va être poursuivi tout à l'heure par les membres présents, sont actuellement en cours .

M. CHATAIGNEAU demande si des explications complémentaires sont nécessaires .

Aucun membre ne demandant plus la parole , on passe immédiatement à l'examen des enquêtes .

POINT 3 - M. BENOIT-LEVY signale d'abord l'enquête sur l'utilisation du Cinématographe dans les loisirs ouvriers.

Les renseignements recueillis par le Comité français, sur cette question, seront précieux; mais ils ne

sont pas complets et M. CHATAIGNEAU indique alors que cette question devra être étudiée avec les divers Ministères intéressés .

M. BENOIT-LEVY fait ensuite allusion à une autre enquête sur l'hygiène et la protection des spectateurs .

M. BENOIT-LEVY a préparé un rapport .

Il déclare que le Comité français n'a rien voulu envoyer à ROME avant la réunion d'aujourd'hui et, à son avis, il faudrait ramener l'enquête au seul domaine du cinématographe employé pour l'instruction .

M. CHATAIGNEAU pense que la meilleure méthode consisterait en une étude commune de la question par MM. BENOIT-LEVY, BARRIER et LEBRUN .

La dernière enquête porte sur l'établissement d'un catalogue de films éducatifs .

Il s'agirait d'établir une liste officielle nationale et internationale de films ayant réellement un caractère éducatif .

M. BENOIT-LEVY rappelle que, dans 17 pays, un Comité national a dressé cette liste, et il exprime le souhait que la France ne continue pas plus longtemps à être défaillante .

M. CHATAIGNEAU pense que le Comité peut émettre le voeu que cette liste soit dressée au plus vite, et M. LABBE propose de transmettre ce voeu au SOUS-SECRETARIAT des BEAUX-ARTS, en vue de la prochaine réunion du CONSEIL SUPERIEUR DU CINEMATOGRAPHE .

M. DELAC tient à faire remarquer que cette question

est particulièrement importante au point de vue des tarifs douaniers à appliquer aux films éducatifs .

La définition du film d'enseignement peut être obtenue assez facilement. Il n'en est pas de même de la définition du film d'éducation .

M. CHAIX insiste également sur cette question et serait heureux de voir établir une définition .

M. le Chanoine REYMOND expose qu'en qualité de membre d'une Commission d'experts, il a été appelé, en Décembre 1929, à examiner cette question de définition du film éducatif et il rappelle les conclusions de la Commission d'experts : "Il faudrait établir des cas d'espèce pour lesquels il serait possible de prévoir l'exemption des droits de douane ."

M. ROUX-PARASSAC rappelle que maints catalogues édités par des maisons étrangères, sous le titre de "Catalogue de films éducatifs" ne renferment, en réalité, qu'une très faible proportion de films pouvant entrer dans cette catégorie .

Il pense que l'Institut de Rome devrait fournir les directives d'après lesquelles les catalogues nationaux seraient établis . On risquerait, autrement, d'établir un catalogue international qui présenterait les plus graves inconvénients et ne pourrait être admis par plusieurs pays.

M. le Chanoine REYMOND ajoute, qu'à son avis également, on ne peut prétendre faire un catalogue international

en mettant bout à bout des catalogues nationaux.

M. FOCILLON estime que les questions actuellement à l'étude: définition du film éducatif et établissement du catalogue présentent un intérêt considérable.

Il rappelle les discussions dont la définition a fait l'objet à l'Institut de Rome et il précise que cet Institut entend, par film d'enseignement, le film d'enseignement sous tous ses aspects. L'Institut de Rome s'est efforcé de trouver une définition du film éducatif qui puisse servir de guide aux experts en douane .

M. FOCILLON est heureux de voir le Comité français s'occuper de cette question et il pense que le Comité rendra ainsi un grand service à l'Institut de Rome .

En ce qui concerne l'établissement du catalogue, M. FOCILLON pense que l'effort de la France, en matière de cinéma d'enseignement et d'éducation n'est peut-être pas suffisamment mis sous les yeux du grand public international.

M. FOCILLON répondant à M. LABBÉ estime que le Comité possède tous les spécialistes qualifiés pour établir un travail préparatoire que le Conseil supérieur du Cinéma n'aurait plus qu'à mettre au point.

M. CHATAIGNEAU remercie M. FOCILLON et propose de confier l'élaboration du catalogue à MM. LUC, BARRIER & LEBRUN.

M. LUC déclare que son catalogue est déjà prêt.

M. DELAC pense que l'on pourrait définir, d'une manière peut-être un peu plus large, mais provisoirement suffisante, ce qu'est le film pouvant bénéficier de la franchise douanière en décidant que le bénéfice de cette franchise ne pourrait être accordé à un film de nature quelconque, passant dans une salle publique .

M. DELAC cite le cas de projection fait devant un public restreint par certains groupements désirant documenter leurs membres sur un point spécial .

M. BARRIER déclare que, du point de vue éducatif, il faudrait introduire dans les salles une certaine proportion de films à tendance éducative .

M. DELAC montre les difficultés devant lesquelles se trouvent placés les directeurs de cinémas qui paient de lourdes taxes. Leur situation deviendra extrêmement difficile si des films étrangers, pénétrant en franchise, en France, viennent concurrencer les films français .

M. DELAC ajoute que, du point de vue français, on désire même supprimer toute espèce de douane, à condition toutefois qu'il y ait réciprocité entre tous les pays .

Un échange de vues complète ces interventions et M. DELAC conclut en appelant à nouveau l'attention du Comité sur les difficultés que présentent des problèmes comme celui qui est actuellement à l'étude et où des considérations d'ordre idéologique risquent de se heurter aux intérêts des commerçants et des industriels .

M. DEVINAT suggère que le Gouvernement français pourrait peut-être apporter son aide, sous forme de détaxe ou de subvention, à la production des films éducatifs .

M. LABBÉ examine les propositions de M. DEVINAT du point de vue du Sous-Secrétariat des BEAUX-ARTS . Il pense qu'il faudrait plutôt s'orienter vers une protection de l'industrie française dans le sens d'un crédit à la production

des films éducatifs, mais qu'actuellement, la situation financière ne permet peut-être pas d'espérer une solution rapide de ce côté .

M. DELAC appelle ensuite l'attention du Comité sur la question des contingentements qui est particulièrement grave .

M. FOCILLON indique que l'Institut de Rome tient à s'entourer des conseils des spécialistes, mais il estime que les arguments présentés par M. DELAC doivent également être soumis à la Conférence des Experts en douane et des Experts diplomatiques .

M. CHATAIGNEAU donne la parole à M. Jean BENOIT-LEVY pour rendre compte de sa mission auprès du Congrès National du Cinéma d'enseignement et d'Education .

M. BENOIT-LEVY pense que son compte rendu sera facilité du fait que M. FOCILLON était rapporteur général à ce Congrès et a brossé une fresque magnifique du Cinéma d'Enseignement et d'éducation .

Le Secrétaire général insiste cependant sur le fait que le Congrès a créé une Commission permanente et que M. LEBRUN, Directeur de la Commission des Cinémathèques, a précisé que cette Commission aurait le plus grand intérêt à collaborer avec le Comité français, à titre d'expert .

M. BENOIT-LEVY pense que nous aurions intérêt à établir une collaboration avec cette Commission permanente.

Le Comité prend en considération cette proposition et demande à M. LEBRUN, qui accepte, d'assurer la liaison .

Le Comité décide que le compte rendu de la séance sera envoyé à chacun des membres, qui y apportera toutes modifications qu'il jugera utiles, afin que le Secrétariat du Comité puisse l'établir dans une forme définitive .

Le compte rendu devra être approuvé au cours de la réunion suivante : il sera alors transmis à l'Institut de Rome .

En tenant compte du travail important que le Comité va avoir à assurer pendant quelque temps, il est décidé qu'une réunion mensuelle sera tenue le Ier mercredi de chaque mois, à I7 heures, des réunions extraordinaires pouvant avoir lieu suivant les circonstances .

M. BENOIT-LEVY propose d'envoyer une adresse de sympathie à M. de FEO, directeur de l'Institut International du Cinématographe Educatif, de Rome .

M. DELAC appuie les paroles de M. BENOIT-LEVY qui, en qualité de secrétaire général du Comité français, sera chargé de rédiger et de transmettre le vœu (annexe 3).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à I8 heures 45 .

A N N E X E 1

P R O C E S - V E R B A L

de la Réunion du Jeudi 13 Aout 1931.

--:--

----:----

Dans l'impossibilité de procéder, au cours de l'été à l'installation officielle du "COMITE FRANCAIS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE CINEMATOGRAPHE EDUCATIF" le Service Français de la Société des Nations avait cependant tenu à mettre les éléments permanents du nouveau Comité au courant de l'accord auquel il avait abouti après de longs pourparlers .

A cette réunion assistaient les représentants des Ministères des Affaires Etrangères, du Commerce et du Sous-Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Technique, ainsi que Monsieur DELAC et Monsieur BENOIT-LEVY.- MM. LUMIERE, FOCILLON et BARRIER, absents de Paris, s'étaient excusés .

Les questions examinées au cours de cette réunion furent les suivants :

I° - Projet de statut du Comité Français .-

Le projet de statut annexé à la présente lettre fut relu. Il fut en outre décidé qu'un représentant du Sous-Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Technique siègerait dans le Comité au même titre que les Représentants des Ministères des Affaires Etrangères, du Commerce et de l'Instruction Publique .

II°- Composition du Comité.-

Il fut décidé de faire appel, en dehors des membres actuels, à savoir : MM. DELAC, BENOIT-LEVY, Chanoine REYMOND, MARTIN, ROUX-PARASSAC, COISSAC, et VIBOREL et des Représentants des Ministères, à :

M. BONVOISIN, Président des Allocations Familiales.

Dr DEVRAIGNE, Président de la Mutualité Maternelle

M. CHATAIGNER, Président de l'Association Professionnelle de la Presse Cinématographique .

M. VUILLERMOZ.

M. CAVAILLON, Chef du Service de Prophylaxie des Maladies vénériennes .

M. CAVAILLON, Chef du Service de Prophylaxie des Maladies vénériennes .

M. COMANDON , Sous-Directeur de l'Office des Inventions.

M. VALLAT , Directeur de l'Office National de Tourisme .

M. DAVID , Conseiller du Commerce Extérieur

M. CHAIX , Président du Touring Club.

En outre, il fut décidé de demander au Général PAU, de vouloir bien désigner un Représentant de la Croix-Rouge, qui pourrait éventuellement être une femme .

III° - Désignation du Secrétaire Général et Fonctionnement du Secrétariat .-

La Commission fut unanime pour demander à Monsieur BENOIT-LEVY de poursuivre une tâche à laquelle il s'est consacré avec un zèle désintéressé et un plein succès .

Le Secrétaire devra avoir pour mission de grouper les demandes de l'Institut de Rome et de procéder à leurs études préliminaires. Dans une collaboration confiante avec le Service Français de la Société des Nations, il établira l'ordre du jour des réunions chargées d'examiner les questions posées par Monsieur de FEO et le communiquera à tous les Départements Ministériels, qui apprécieront eux-mêmes, dans chaque cas, si la nature des questions inscrites nécessite la participation aux séances des fonctionnaires qui auraient été désignés d'une façon parmanente pour suivre les travaux du Comité. Le Secrétaire fournira éventuellement aux membres du Comité les explications demandées par eux et établira un procès-Verbal des discussions intervenues et des décisions prises.

IV° - Examen des enquêtes actuellement en suspens .-

Il fut décidé de renvoyer au mois d'Octobre l'examen des questions suivantes, qui seront soumises à la Commission Plénière :

Loisirs ouvriers .

Hygiène - Protection des spectateurs .

Catalogues internationaux de films éducatifs

Enfin, il fut décidé que Monsieur BENOIT-LEVY, représenterait le Comité français au Congrès National de Cinématographe d'Enseignement et d'Education (Paris, 28 -30 Septembre I93I) .

COPIE F.P.JS.4/7.

Le I3 Aout I93I .

A N N E X E 2

Le Comité, organe de liaison avec l'Institut de Rome, prendra le titre : "COMITÉ FRANCAIS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL du CINÉMATOGRAPHE ÉDUCATIF."

Il a pour but de coordonner, de centraliser, et au besoin, de provoquer les renseignements et les avis des personnalités et organisations sur toutes les questions (entrant dans la compétence de l'Institut telles qu'elles résultent de ses statuts) à l'exception de celles de Cinématographie agricole qui sont déjà traitées par un organisme spécialisé, fonctionnant sous les auspices du Ministère de l'Agriculture, la "Commission Permanente du Cinématographe Agricole ".

Il est toutefois bien entendu que les questions qui appellent une intervention gouvernementale et administrative ou touchent à des questions de cet ordre seraient exclues du champ d'action du Comité .

Le Comité sera composé :

a) des Membres français (titulaires et suppléants) du Conseil d'Administration de l'Institut de Rome qui seront toujours invités aux séances, recevront les comptes rendus et assisteront aux séances dans la mesure où eux-mêmes le jugeraient utile;

b) du Président de la Chambre Syndicale française de la Cinématographie, de personnalités connues pour leur compétence particulière dans le domaine scientifique et celui de la propagande, et de délégués des organisations ayant recours au cinématographe comme instrument d'éducation sociale.

Pourront être entendues à titre d'experts, suivant la nature des questions à l'ordre du jour, des personnalités représentant certaines branches ou activités de l'industrie cinématographique .

Des représentants des Ministères des Affaires Etrangères, de l'Instruction publique, du Commerce et du Sous-Secrétariat d'Etat de l'Enseignement technique pourront suivre les travaux du Comité, et leur avis sera demandé .

Il en sera de même pour les représentants des autres Départements ministériels, lorsque des questions rentrant dans la compétence du Comité et les intéressant plus particulièrement viendront en discussion .

télégramme adressé à M. de FEO
le 7 octobre 1931.

ANNEXE 3

M. de FEO, Inter-Ciné ROME

Comité français tenant sa première réunion plénière adresse Dr. de FEO ses plus vives sympathies et meilleurs voeux convalescence

Secrétaire général
BENOIT-LEVY

COMITE FRANCAIS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL

DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF

--:--

P R O C E S - V E R B A L

de la séance du 6 octobre 1931

--:--

Une séance plénière du Comité francais de l'Institut International du Cinématographe Educatif réorganisé à la suite de la réunion du 13 août 1931, s'est tenue à Paris, le 6 octobre 1931 à 17 heures, dans les bureaux de la CHAMBRE SYNDICALE FRANCAISE DE LA CINEMATOGRAPHIE, sous la présidence de M. CHATAIGNEAU, représentant le Ministère des AFFAIRES ETRANGERES.

ETAIENT PRESENTS :

M. le Professeur FOCILLON, membre du Conseil d'Administration de l'Institut International du Cinématographe Educatif, de ROME;

MM. CHATAIGNEAU et de PANAFIEU, représentant le Ministère des AFFAIRES ETRANGERES;

M. le Commandant GIGODOT, représentant le Ministère de l'AIR;

M. DRIANT représentant le Ministère du COMMERCE;

M. DEVINAT représentant le Ministère de l'ECONOMIE NATIONALE;

M. BARRIER, représentant le Ministère de l'INSTRUCTION PUBLIQUE;

~~M. LEBRUN représentant le MUSEE PEDAGOGIQUE;~~

--:--

--:--

MM. LUC — représentant le Sous-Secrétariat d'Etat de l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE;

Léon LABBÉ — représentant le Sous-Secrétariat d'Etat des BEAUX-ARTS;

NOIROT — représentant le Ministère de la MARINE MARCHANDE;

le Docteur LECLAINCHE, représentant le Ministère de la SANTE PUBLIQUE;

M. LEBRUN — représentant le MUSEE PEDAGOGIQUE.

Jean BENOIT-LEVY — producteur de films d'enseignement;

BONVOISIN — Directeur du Comité Central des Allocations familiales;

Docteur Marthe CAHEN, représentant le Docteur CAVAILLON, Chef du Service de Prophylaxie des Maladies vénériennes de l'OFFICE NATIONAL D'HYGIENE SOCIALE;

CHAIX — Président du TOURING CLUB de FRANCE;

G. Michel COISSAC, — Directeur de "CINEOPSE";

Docteur COMANDON, Directeur du CENTRE DE DOCUMENTATION;

DAVID — Conseiller du Commerce Extérieur;

DELAC — Président de la CHAMBRE SYNDICALE FRANCAISE DE LA CINEMATOGRAPHIE;

Dr. DEVRAIGNE — Président de la Mutualité Maternelle;

LECLERCQ — du Comité Central des Allocations familiales;

Chanoine J. REYMOND, — Directeur du COMITE CATHOLIQUE DU CINEMA;

E. ROUX-PARASSAC — Conférencier cinématographique;

VUILLERMOZ — Homme de Lettres.

S'ETAIENT EXCUSES : M. Jean Chataigner, Président de l'Association Professionnelle de la Presse cinématographique
M. Marcel MARTIN, Secrétaire général de la FEDERATION DES OFFICES REGIONAUX DU CINEMATOGRAPHE D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION LAIQUE

;

M. Lucien VIBOREL, Secrétaire général de la Commission Permanente de Propagande de l'OFFICE NATIONAL D'HYGIENE SOCIALE;

ABSENTS :

M. Louis LUMIERE, membre du Conseil d'Administration de l'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF de ROME;

M. Jean CHATAIGNER, Président de l'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE LA PRESSE CINEMATOGRAPHIQUE;

M. VALLAT Directeur de l'OFFICE NATIONAL DU TOURISME.

M. CHATAIGNEAU précise dans quelles conditions le Comité français a été réorganisé, L'Institut International du Cinématographe Educatif, de Rome, se proposant de constituer, dans les pays étrangers, des Comités de correspondance, cet Institut s'est adressé au Ministère des Affaires Etrangères qui, d'accord avec un embryon de Comité, déjà organisé par la Chambre Syndicale française de la Cinématographie, a fait arrêter, au cours d'une séance tenue le 13 août 1931, les principes et les modalités de la réorganisation du Comité français. (Voir annexes 1 & 2)

L'ordre du jour de la présente réunion appelle l'examen des points suivants :

1- CONSTITUTION DU COMITE;
2- DESIGNATION DU PRESIDENT et du SECRETAIRE GENERAL;
3- PREPARATION DES ENQUETES.

M. DELAC, avant tout examen de l'ordre du jour, déclare

qu'il est heureux de recevoir le Comité au nom de la CHAMBRE SYNDICALE FRANCAISE DE LA CINEMATOGRAPHIE.

Il expose que le Cinématographe d'enseignement et d'éducation passe, de plus en plus, au premier plan des préoccupations de ceux qui, à un titre quelconque, s'intéressent aux questions cinématographiques et en comprennent l'importance.

POINT 1- Il est heureux de constater que l'initiative de la CHAMBRE SYNDICALE a été reconnue utile et il formule l'espoir que le travail déjà élaboré par le premier Comité français portera ses fruits.

M. CHATAIGNEAU remercie M. le Président de la Chambre Syndicale française de la Cinématographie d'avoir si puissamment contribué à constituer le nouveau Comité en organisant tout d'abord un Comité provisoire.

La composition du Comité français, telle qu'elle figure dans les annexes 1 & 2, reçoit l'approbation des membres présents.

POINT 2- Il est ensuite procédé à l'élection du Président et du Secrétaire général: MM. DELAC et Jean BENOIT-LEVY sont désignés à l'unanimité.

~~POINT 3-~~ Sur l'invitation de M. DELAC, M. Jean BENOIT-LEVY expose sommairement l'oeuvre réalisée par le Comité jusqu'à

ce jour:

Un Service de Documentation a été complètement organisé qui permet non seulement de se tenir au courant du développement de la cinématographie d'enseignement et d'éducation, en France plus particulièrement, mais encore de fournir aux visiteurs étrangers des dossiers documentaires.

Ce Service de documentation assure, en outre, le dépouillement régulier de périodiques cinématographiques qui nécessite la constitution de fiches et le classement méthodique de tous les renseignements recueillis.

Le Comité français qui s'efforce de tenir l'Institut de Rome au courant de son activité, contribue également à favoriser la diffusion, par voie de service gratuit ou d'échange, de la REVUE INTERNATIONALE DU CINEMA EDUCATEUR.

L'Institut de Rome, à maintes reprises, a fait appel au Comité et, à l'heure actuelle, plusieurs enquêtes dont l'examen va être poursuivi tout à l'heure par les membres présents, sont actuellement en cours.

M. CHATAIGNEAU - demande si des explications complémentaires sont nécessaires.

Aucun membre ne demandant plus la parole, on passe immédiatement à l'examen des enquêtes.

Point 3 -

M. BENOIT-LEVY signale d'abord l'enquête sur

l'utilisation du Cinématographe dans les loisirs ouvriers.

Les renseignements recueillis par le Comité français, sur cette question, seront précieux, mais ils ne sont pas complets, et M. CHATAIGNEAU indique alors que cette question devra être étudiée avec les divers Ministères intéressés.

M. BENOIT-LEVY fait ensuite allusion à une autre enquête sur l'hygiène et la protection des spectateurs.

M. BENOIT LEVY a préparé un rapport.

Il déclare que le Comité français n'a rien voulu envoyer à ROME avant la réunion d'aujourd'hui et, à son avis, il faudrait ramener l'enquête au seul domaine du cinématographe employé pour l'instruction.

M. CHATAIGNEAU pense que la meilleure méthode consisterait en une étude commune de la question par MM. BENOIT-LEVY, BARRIER et LEBRUN.

La dernière enquête porte sur l'établissement d'un Catalogue de films éducatifs.

Il s'agirait d'établir une liste officielle nationale et internationale de films ayant réellement un caractère éducatif.

M. BENOIT LEVY rappelle que, dans 17 pays, un Comité

national a dressé cette liste, et il exprime le souhait que la France ne continue pas plus longtemps à être défaillante.

M. CHATAIGNEAU pense que le Comité peut émettre le voeu que cette liste soit dressée au plus vite, et M. LABBE propose de transmettre ce voeu au SOUS-SECRETARIAT des BEAUX-ARTS, en vue de la prochaine réunion du CONSEIL SUPERIEUR DU CINEMATOGRAPHE.

M. DELAC tient à faire remarquer que cette question est particulièrement importante du point de vue des tarifs douaniers à appliquer aux films éducatifs.

La définition du film d'enseignement peut être obtenue assez facilement. Il n'en est pas de même de la définition du film d'éducation.

M. CHAIX insiste également sur cette question et serait heureux de voir établir une définition.

M. le Chanoine REYMOND expose qu'en qualité de membre d'une Commission d'experts, il a été appelé, en décembre 1929, à examiner cette question de définition du film éducatif et il rappelle les conclusions de la Commission d'experts : "Il faudrait établir des cas d'espèce pour lesquels il serait possible de prévoir l'exemption des droits de douane."

M. ROUX-PARASSAC rappelle que maints catalogues édités par des maisons étrangères, sous le titre de "Catalogue de films éducatifs" ne renferment, en réalité, qu'une très faible proportion de films pouvant entrer dans cette catégorie.

Il pense que l'Institut de Rome devrait fournir les directives d'après lesquelles les catalogues nationaux seraient établis. On risquerait, autrement, d'établir un catalogue international qui présenterait les plus graves inconvénients et ne pourrait être admis par plusieurs pays.

M. le Chanoine REYMOND ajoute, qu'à son avis également, on ne peut prétendre faire un catalogue international en mettant bout à bout des catalogues nationaux.

M. FOCILLON estime que les questions actuellement à l'étude : définition du film éducatif et établissement du catalogue présentent un intérêt considérable.

Il rappelle les discussions dont la définition a fait l'objet à l'Institut de Rome et il précise que cet Institut entend, par film d'enseignement, le film d'enseignement sous tous ses aspects. L'Institut de Rome s'est efforcé de trouver une définition du film éducatif qui puisse servir de guide aux experts en douane.

M. FOCILLON est heureux de voir le Comité français s'occuper de cette question et il pense que ce Comité rendra

ainsi un grand service à l'Institut de Rome.

En ce qui concerne l'établissement du Catalogue, M. FOCILLON pense que l'effort de la France, en matière de cinéma d'enseignement et d'éducation n'est peut-être pas suffisamment mis sous les yeux du grand public international.

M. CHATAIGNEAU remercie M. FOCILLON et propose de confier l'élaboration du Catalogue à MM. LUC, BARRIER et LEBRUN.

M. LUC déclare que son Catalogue est déjà prêt.

M. DELAC pense que l'on pourrait définir, d'une manière peut-être un peu plus large, mais provisoirement suffisante, ce qu'est le film pouvant bénéficier de la franchise douanière en décidant que le bénéfice de cette franchise ne pourrait être accordé à un film de nature quelconque, passant dans une salle publique.

M. DELAC cite le cas de projection fait devant un public restreint par certains groupements désirant documenter leurs membres sur un point spécial.

M. BARRIER déclare que, du point de vue éducatif, il faudrait introduire dans les salles une certaine proportion de films à tendance éducative.

M. DELAC montre les difficultés devant lesquelles

se trouvent placés les directeurs de cinémas qui paient de lourdes taxes. Leur situation deviendra extrêmement difficile si des films étrangers, pénétrant en franchise, en France, viennent concurrencer les films français.

M. DELAC ajoute que, du point de vue français, on désire même supprimer toute espèce de douane, à condition toutefois qu'il y ait réciprocité entre tous les pays.

Un échange de vues complète ces interventions et M. DELAC conclut en appelant à nouveau l'attention du Comité sur les difficultés que présentent des problèmes comme celui qui est actuellement à l'étude et où des considérations d'ordre idéologique risquent de se heurter aux intérêts des commerçants et des industriels.

M. DEVINAT suggère que le Gouvernement français pourrait peut-être apporter son aide, sous forme de détaxe ou de subvention, à la production des films éducatifs.

Mr LABBÉ examine les propositions de M. DEVINAT du point de vue du Sous-Secrétariat des BEAUX-ARTS. Il pense qu'il faudrait plutôt s'orienter vers une protection de l'industrie française dans le sens d'un crédit à la production des films éducatifs, mais qu'actuellement; la situation financière ne permet peut-être pas d'espérer une solution rapide

de ce côté.

M. DELAC appelle ensuite l'attention du Comité sur la question des contingentements, qui est particulièrement grave.

M. FOCILLON indique que l'Institut de ROME tient à s'entourer des conseils des spécialistes, mais il estime que les arguments présentés par M. DELAC doivent également être soumis à la Conférence des experts en douane et des experts diplomatiques.

Le Comité décide que le compte rendu de la séance sera envoyé à chacun des membres, qui y apportera toutes modifications qu'il jugera utiles, afin que le Secrétariat du Comité puisse l'établir dans une forme définitive.

Le compte rendu devra être approuvé au cours de la réunion suivante : il sera alors transmis à l'Institut de Rome.

En tenant compte du travail important que le Comité va avoir à assurer pendant quelque temps, il est décidé qu'une réunion mensuelle serait tenue le 1er mercredi de chaque mois, à 17 heures; des réunions extraordinaires pouvant avoir lieu suivant les circonstances.

M. BENOIT-LEVY propose d'envoyer une adresse de

sympathie à M. de FEO, directeur de l'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF, de ROME.

M. DELAC appuie les paroles de M. Jean BENOIT-LEVY qui, en qualité de Secrétaire général du Comité français, sera chargé de rédiger et de transmettre le voeu (annexe 3)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 45.

télégramme adressé à M. de FEO

le 7 octobre 1931.

annexe 3

M. de FEO, Inter-Ciné ROME

Comité français tenant sa première réunion plénière adresse Dr. de FEO ses plus vives sympathies et meilleurs voeux convalescence

Secrétaire général
BENOIT-LEVY

Séance du

25 août 1931

Institut International du Cinématographe Educatif de Rome
Comité Français
13bis, Rue des Mathurins
PARIS
S. D. N.

SEANCE du 25 AOUT 1931

PRESENTS : MM. DELAC, Président,
J. BENOIT-LEVY, Secrétaire général,
le Chanoine REYMOND,
M. MARTIN

EXCUSES : MM. G. Michel COISSAC
E. ROUX-PARASSAC
L. VIBOREL

La séance est ouverte à 2 heures 30.

M. DELAC donne lecture du procès-verbal établi par le SERVICE FRANCAIS de la SOCIETE des NATIONS du Ministère des Affaires Etrangères.

M. le Chanoine REYMOND demande si un Statut du Comité français a été adopté.

M. DELAC estime tout projet de Statut définitif prématuré et il est d'avis de laisser les choses telles qu'elles sont.

M. DELAC relit alors le statut élaboré par le Service français de la Société des Nations.

La question de savoir à qui incombera le soin d'envoyer les convocations pour la prochaine réunion du Comité est ensuite abordée.

../..

M. BENOIT LEVY accepte de règler cette question avec le Service français de la Société des Nations.

D'autre part, les membres du Comité français estiment souhaitable de réunir les membres du nouveau Comité avant la prochaine session du Conseil d'Administration de l'Institut International du Cinématographe Educatif, qui se tiendra à ROME, en octobre 1931.

M. DELAC serait heureux de voir assister à cette réunion, M. de FEO, Directeur de l'Institut International de Rome.

M. BENOIT LEVY demande ensuite quelle est la forme légale du Comité français.

M. le Chanoine REYMOND considère le Comité Français de l'Institut International du Cinématographe Educatif comme un organisme privé, lequel - ainsi que tout organisme normal - ne peut agir contre l'intérêt général.

M. DELAC fait observer que la Chambre Syndicale française de la Cinématographie avait créé le Comité français dans un but d'intérêt général et que les modifications apportées à sa composition ne changent ni son but ni sa raison d'être.

M. MARTIN estime que, par la suite, il sera toujours loisible au Comité de former une Association, toutes les associations étant libres en vertu de l'Article I de la loi du 1er juillet 1901.

../..

M. BENOIT LEVY fait observer que le titre proposé par le Service français de la Société des Nations et ainsi libellé :"COMITE FRANCAIS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF" peut prêter à confusion si d'autres organismes similaires se créent.

Il y aurait lieu, à son avis, de demander que soient ajoutés les mots :"DE LA SOCIETE DES NATIONS", ou, se basant sur le précédent de l'Institut International de Coopération Intellectuelle, de faire suivre le titre "INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF" des mots "RESOLUTION DE LA S.D.N., en date du ....."

Cette proposition ne pourra être examinée qu'à la prochaine réunion du Comité français.

Le COMITE FRANCAIS de l'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF a été saisi d'une demande de la CHAMBRE SYNDICALE FRANCAISE DE LA CINEMATOGRAPHIE l'invitant à désigner un représentant pour assister aux séances du Congrès National du Cinématographe d'Enseignement et d'Education, qui doit se tenir à PARIS, en septembre prochain.

Le Comité, à l'unanimité, désigne M. Jean BENOIT-LEVY, qui accepte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 15.

Institut International du Cinématographe
Comité Français
19bis, Rue des Mathurins
PARIS
S. D. N.

SEANCE du 25 AOUT 1931

PRESENTS : MM. DELAC, Président,
J. BENOIT-LEVY, Secrétaire général,
le Chanoine REYMOND,
M. MARTIN

EXCUSES : MM. G. Michel COISSAC
E. ROUX-PARASSAC
L. VIBOREL

La séance est ouverte à 2 heures 30.

M. DELAC donne lecture du procès-verbal établi par le SERVICE FRANCAIS de la SOCIETE des NATIONS du Ministère des Affaires Etrangères.

M. le Chanoine REYMOND demande si un Statut du Comité français a été adopté.

M. DELAC estime tout projet de Statut définitif prématuré et il est d'avis de laisser les choses telles qu'elles sont.

M. DELAC relit alors le statut élaboré par le Service français de la Société des Nations.

La question de savoir à qui incombera le soin d'envoyer les convocations pour la prochaine réunion du Comité est ensuite abordée.

../..

M. BENOIT LEVY accepte de règler cette question avec le Service français de la Société des Nations.

D'autre part, les membres du Comité français estiment souhaitable de réunir les membres du nouveau Comité avant la prochaine session du Conseil d'Administration de l'Institut International du Cinématographe Educatif, qui se tiendra à ROME, en octobre 1931.

M. DELAC serait heureux de voir assister à cette réunion, M. de FEO, Directeur de l'Institut International de Rome.

M. BENOIT LEVY demande ensuite quelle est la forme légale du Comité français.

M. le Chanoine REYMOND considère le Comité Français de l'Institut International du Cinématographe Educatif comme un organisme privé, lequel - ainsi que tout organisme normal - ne peut agir contre l'intérêt général.

M. DELAC fait observer que la Chambre Syndicale française de la Cinématographie avait créé le Comité français dans un but d'intérêt général et que les modifications apportées à sa composition ne changent ni son but ni sa raison d'être.

M. MARTIN estime que, par la suite, il sera toujours loisible au Comité de former une Association, toutes les associations étant libres en vertu de l'Article I de la loi du 1er juillet 1901.

../..

M. BENOIT LEVY fait observer que le titre proposé par le Service français de la Société des Nations et ainsi libellé :"COMITE FRANCAIS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF" peut prêter à confusion si d'autres organismes similaires se créent.

Il y aurait lieu, à son avis, de demander que soient ajoutés les mots :"DE LA SOCIETE DES NATIONS", ou, se basant sur le précédent de l'Institut International de Coopération Intellectuelle, de faire suivre le titre "INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF" des mots "RESOLUTION DE LA S.D.N., en date du ....."

Cette proposition ne pourra être examinée qu'à la prochaine réunion du Comité français.

Le COMITE FRANCAIS de l'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF a été saisi d'une demande de la CHAMBRE SYNDICALE FRANCAISE DE LA CINEMATOGRAPHIE l'invitant à désigner un représentant pour assister aux séances du Congrès National du Cinématographe d'Enseignement et d'Education, qui doit se tenir à PARIS, en septembre prochain.

Le Comité, à l'unanimité, désigne M. Jean BENOIT-LEVY, qui accepte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 15.

Institut International du Cinématographe Educatif de Rome
Comité Français
13bis, Rue des Mathurins
PARIS
S. D. N.

SEANCE du 25 AOUT 1931

PRESENTS : MM. DELAC, Président,
J. BENOIT-LEVY, Secrétaire général,
le Chanoine REYMOND,
M. MARTIN

EXCUSES : MM. G. Michel COISSAC
E. ROUX-PARASSAC
L. VIBOREL

La séance est ouverte à 2 heures 30.

M. DELAC donne lecture du procès-verbal établi par le SERVICE FRANCAIS de la SOCIETE des NATIONS du Ministère des Affaires Etrangères.

M. le Chanoine REYMOND demande si un Statut du Comité français a été adopté.

M. DELAC estime tout projet de Statut définitif prématuré et il est d'avis de laisser les choses telles qu'elles sont.

M. DELAC relit alors le statut élaboré par le Service français de la Société des Nations.

La question de savoir à qui incombera le soin d'envoyer les convocations pour la prochaine réunion du Comité est ensuite abordée.

../..

M. BENOIT LEVY accepte de règler cette question avec le Service français de la Société des Nations.

D'autre part, les membres du Comité français estiment souhaitable de réunir les membres du nouveau Comité avant la prochaine session du Conseil d'Administration de l'Institut International du Cinématographe Educatif, qui se tiendra à ROME, en octobre 1931.

M. DELAC serait heureux de voir assister à cette réunion, M. de FEO, Directeur de l'Institut International de Rome.

M. BENOIT LEVY demande ensuite quelle est la forme légale du Comité français.

M. le Chanoine REYMOND considère le Comité Français de l'Institut International du Cinématographe Educatif comme un organisme privé, lequel - ainsi que tout organisme normal - ne peut agir contre l'intérêt général.

M. DELAC fait observer que la Chambre Syndicale française de la Cinématographie avait créé le Comité français dans un but d'intérêt général et que les modifications apportées à sa composition ne changent ni son but ni sa raison d'être.

M. MARTIN estime que, par la suite, il sera toujours loisible au Comité de former une Association, toutes les associations étant libres en vertu de l'Article I de la loi du 1er juillet 1901.

../..

M. BENOIT LEVY fait observer que le titre proposé par le Service français de la Société des Nations et ainsi libellé :"COMITE FRANCAIS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF" peut prêter à confusion si d'autres organismes similaires se créent.

Il y aurait lieu, à son avis, de demander que soient ajoutés les mots :"DE LA SOCIETE DES NATIONS", ou, se basant sur le précédent de l'Institut International de Coopération Intellectuelle, de faire suivre le titre "INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF" des mots "RESOLUTION DE LA S.D.N., en date du ....."

Cette proposition ne pourra être examinée qu'à la prochaine réunion du Comité français.

Le COMITE FRANCAIS de l'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF a été saisi d'une demande de la CHAMBRE SYNDICALE FRANCAISE DE LA CINEMATOGRAPHIE l'invitant à désigner un représentant pour assister aux séances du Congrès National du Cinématographe d'Enseignement et d'Education, qui doit se tenir à PARIS, en septembre prochain.

Le Comité, à l'unanimité, désigne M. Jean BENOIT-LEVY, qui accepte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 15.

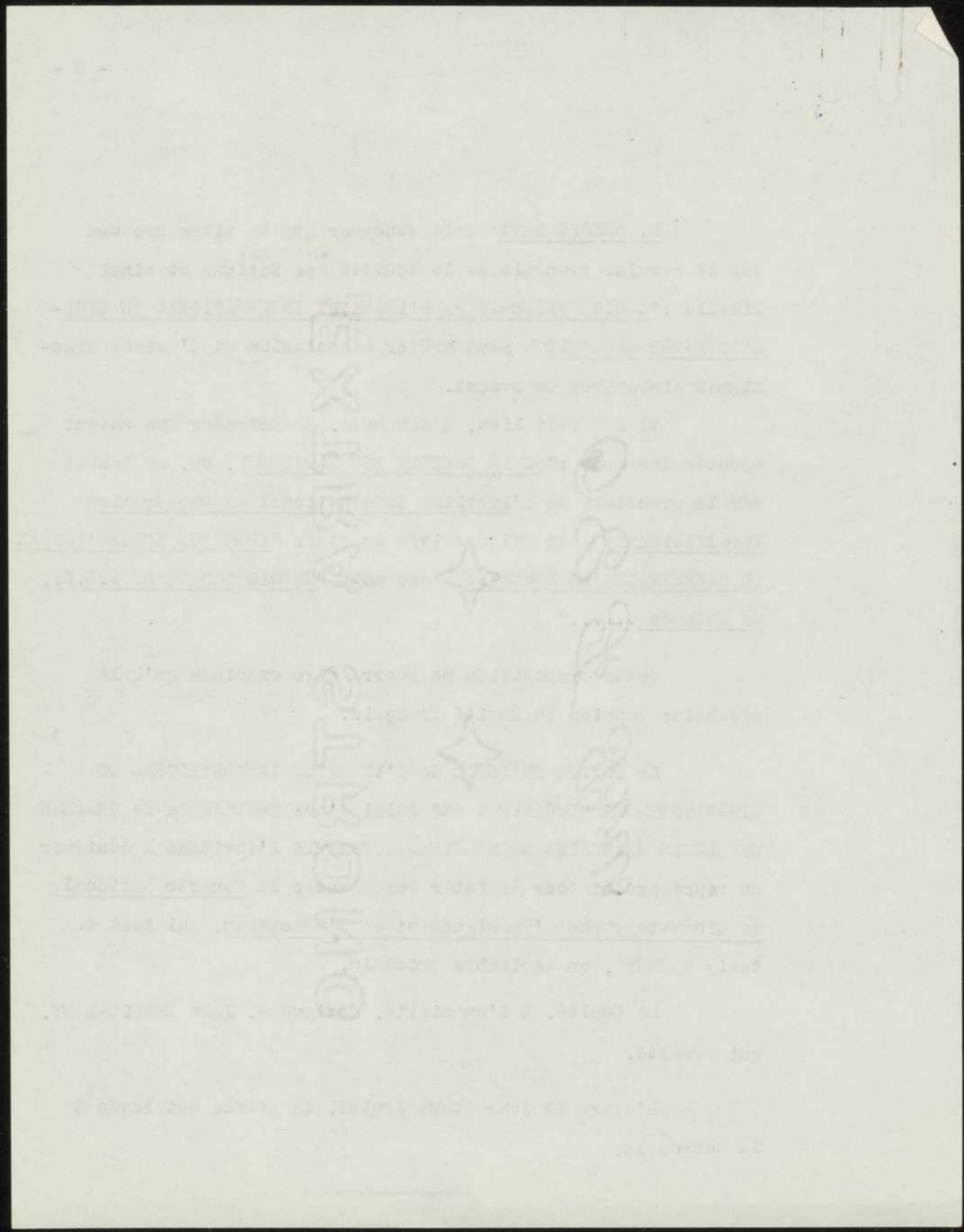

COMITE FRANCAIS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMA EDUCATIF

E X T R A I T

du

PROCES-VERBAL de la séance du 25 août 1931

--:-:-:-:--

PRESENTS : MM. Charles DELAC, Président
Jean BENOIT-LEVY, Secrétaire général,
le Chanoine REYMOND,
Marcel MARTIN

EXCUSES : MM. G. Michel COISSAC
E. ROUX-PARASSAC
L. VIBOREL

.....

M. DELAC donne ensuite lecture du procès-verbal établi par le SERVICE FRANCAIS de la SOCIETE DES NATIONS, au Ministère des Affaires Etrangères.

Après discussion, les diverses suggestions dudit Ministère sont entièrement approuvées par les membres du Comité.

Le COMITE FRANCAIS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF décide ensuite de provoquer une nouvelle réunion de ses membres, qui aura lieu dans le courant du mois d'octobre prochain, réunion à laquelle seront convoquées toutes les personnalités désignées dans le procès-verbal établi par le Service français de la Société des Nations.

A cette époque, le Comité français se réorganisera et procédera à la nomination de son bureau à l'effet de prendre toutes dispositions utiles pour assurer son bon fonctionnement.

.....

POUR COPIE CONFORME,
Le Secrétaire général :

Institut International du Cinématographe Educatif de Rome
S. D. N.
Comité Français
13bis, Rue des Mathurins
PARIS

SEANCE du 25 AOUT 1931

PRESENTS : MM. DELAC, Président,
J. BENOIT-LEVY, Secrétaire général,
le Chanoine REYMOND,
M. MARTIN

EXCUSES : MM. G. Michel COISSAC
E. ROUX-PARASSAC
L. VIBOREL

La séance est ouverte à 2 heures 30.

M. DELAC donne lecture du procès-verbal établi par le SERVICE FRANCAIS de la SOCIETE des NATIONS du Ministère des Affaires Etrangères.

M. le Chanoine REYMOND demande si un Statut du Comité français a été adopté.

M. DELAC estime tout projet de Statut définitif prématuré et il est d'avis de laisser les choses telles qu'elles sont.

M. DELAC relit alors le statut élaboré par le Service français de la Société des Nations.

La question de savoir à qui incombera le soin d'envoyer les convocations pour la prochaine réunion du Comité est ensuite abordée.

../..

Comité Français
Institut International du Cinématographe Éducatif
Comité français
Institut des Nations Unies
Comité français

M. BENOIT LEVY accepte de régler cette question avec le Service français de la Société des Nations.

D'autre part, les membres du Comité français estiment souhaitable de réunir les membres du nouveau Comité avant la prochaine session du Conseil d'Administration de l'Institut International du Cinématographe Educatif, qui se tiendra à ROME, en octobre 1931.

M. DELAC serait heureux de voir assister à cette réunion, M. de FEO, Directeur de l'Institut International de Rome.

M. BENOIT LEVY demande ensuite quelle est la forme légale du Comité français.

M. le Chanoine REYMOND considère le Comité Français de l'Institut International du Cinématographe Educatif comme un organisme privé, lequel - ainsi que tout organisme normal - ne peut agir contre l'intérêt général.

M. DELAC fait observer que la Chambre Syndicale française de la Cinématographie avait créé le Comité français dans un but d'intérêt général et que les modifications apportées à sa composition ne changent ni son but ni sa raison d'être.

M. MARTIN estime que, par la suite, il sera toujours loisible au Comité de former une Association, toutes les associations étant libres en vertu de l'Article I de la loi du 1er juillet 1901.

../..

M. BENOIT LEVY fait observer que le titre proposé par le Service français de la Société des Nations et ainsi libellé :"COMITE FRANCAIS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF" peut prêter à confusion si d'autres organismes similaires se créent.

Il y aurait lieu, à son avis, de demander que soient ajoutés les mots :"DE LA SOCIETE DES NATIONS", ou, se basant sur le précédent de l'Institut International de Coopération Intellectuelle, de faire suivre le titre "INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF" des mots "RESOLUTION DE LA S.D.N., en date du ....."

Cette proposition ne pourra être examinée qu'à la prochaine réunion du Comité français.

Le COMITE FRANCAIS de l'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF a été saisi d'une demande de la CHAMBRE SYNDICALE FRANCAISE DE LA CINEMATOGRAPHIE l'invitant à désigner un représentant pour assister aux séances du Congrès National du Cinématographe d'Enseignement et d'Education, qui doit se tenir à PARIS, en septembre prochain.

Le Comité, à l'unanimité, désigne M. Jean BENOIT-LEVY, qui accepte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 15.

SEANCE DU 25 AOUT 1931

PRESENTS : MM. DELAC, Président,
Jean BENOIT-LEVY, Secrétaire général,
le Chanoine REYMOND,
Marcel MARTIN

ABSENTS : MM. COISSAC
VIBOREL

EXCUSÉ : M. R. ROUX-PARASSAC

La séance est ouverte à 2 heures 30

M. DELAC prie les membres présents d'excuser M. VIBOREL, empêché de venir, et MM. G. Michel COISSAC et E. ROUX-PARASSAC, actuellement absents de Paris.

LE PRESIDENT donne, en outre, connaissance de la lettre d'excuse de M. ROUX-PARASSAC, et propose de lui adresser le télégramme suivant à l'occasion de sa récente nomination au titre de Chevalier de la Légion d'Honneur :" Comité français réuni ce jour vous adresse sincères félicitations et sentiments très cordiaux ".

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. DELAC donne ensuite lecture du procès-verbal établi par le Service français de la Société des Nations au Ministère des Affaires Etrangères.

Après discussion, les diverses suggestions dudit Ministère sont entièrement approuvées par les membres du Comité.

Le Comité français de l'Institut International du Cinématographe Educatif décide ensuite de provoquer une nouvelle réunion de ses membres, qui aura lieu dans le courant du mois d'octobre prochain, réunion à laquelle seront convoquées toutes les personnalités désignées par le procès-verbal établi par le Service français de la Société des Nations.

A cette époque, le Comité français se réorganisera et procédera à la nomination de son bureau à l'effet de prendre toutes dispositions utiles pour assurer son bon fonctionnemnt.

D'un commun accord, les membres présents décident de communiquer le présent procès-verbal à M. LUMIERE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 15

Extrait du P.V de la

SEANCE DU 25 AOUT 1931

PRESENTS :

MM. DELAC, Président,
Jean BENOIT-LEVY, Secrétaire général,
le Chanoine REYMOND,
Marcel MARTIN

ABSENTS : MM. COISSAC
VIBOREL

EXCUSE : M. R. ROUX-PARASSAC

La séance est ouverte à 2 heures 30

M. DELAC prie les membres présents d'excuser M. VIBOREL, empêché de venir, et MM. G. Michel COISSAC et E. ROUX-PARASSAC, actuellement absents de Paris.

LE PRESIDENT donne, en outre, connaissance de la lettre d'excuse de M. ROUX-PARASSAC, et propose de lui adresser le télégramme suivant à l'occasion de sa récente nomination au titre de Chevalier de la Légion d'Honneur :" Comité français réuni ce jour vous adresse sincères félicitations et sentiments très cordiaux ".

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. DELAC donne ensuite lecture du procès-verbal établi par le Service français de la Société des Nations au Ministère des Affaires Etrangères.

Après discussion, les diverses suggestions dudit Ministère sont entièrement approuvées par les membres du Comité.

Le Comité français de l'Institut International du Cinématographe Educatif décide ensuite de provoquer une nouvelle réunion de ses membres, qui aura lieu dans le courant du mois d'octobre prochain, réunion à laquelle seront convoquées toutes les personnalités désignées par le procès-verbal établi par le Service français de la Société des Nations.

A cette époque, le Comité français se réorganisera et procédera à la nomination de son bureau à l'effet de prendre toutes dispositions utiles pour assurer son bon fonctionnemnt.

D'un commun accord, les membres présents décident de communiquer le présent procès-verbal à M. LUMIERE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 15

envoyé à : MM. Mariage & Teo

SEANCE DU 15 AOUT 1931

PRESENTS : MM. DELAC, Président,
Jean BENOIT LEVY, Secrétaire général,
le Chanoine REYMOND,
Marcel MARTIN

EXCUSÉ : M. Emile ROUX-PARASSAC

ABSENTS : MM. G. Michel COISSAC
Lucien VIBOREL

La séance est ouverte à 2 heures 30

M. DELAC prie les membres présents d'excuser M. VIBOREL, empêché de venir, et MM. G. Michel COISSAC et E. ROUX-PARASSAC, actuellement absents de Paris.

LE PRESIDENT donne, en outre, connaissance de la lettre d'excuse de M. ROUX-PARASSAC, et propose de lui adresser un télégramme de félicitation à l'occasion de sa récente nomination au titre de Chevalier de la Légion d'Honneur.- proposition qui est acceptée avec enthousiasme par les membres présents.

D'un commun accord le télégramme suivant est adopté : "Comité français réuni ce jour vous adresse sincères félicitations et sentiments très cordiaux."

M. DELAC donne ensuite lecture du procès-verbal établi par le Service français de la S.D.N. au Ministère des Affaires Etrangères.

M. le Chanoine REYMOND demande si un statut du Comité

a été adopté.

M. DELAC bien qu'estimant prématuré tout projet de statut est d'avis de laisser des choses telles qu'elles sont.

M. BENOIT-LEVY fait remarquer que l'acceptation du Comité n'a d'ailleurs été donnée que sous réserve.

M. DELAC relit alors le statut élaboré par l'organisme officiel de la Société des Nations.

Il fait observer qu'un grand pas a été accompli du fait d'avoir obtenu satisfaction et estime que tout semble maintenant réglé.

La question de savoir à qui incombera le soin d'envoyer les convocations est ensuite soulevée.

M. BENOIT-LEVY accepte de règler cette question avec le Service français de la Société des Nations.

D'une manière générale, les membres du Comité estiment souhaitable d'envoyer ces convocations avant la prochaine réunion qui se tiendra à ROME.

M. DELAC désirerait voir assister à la réunion d'octobre, M. de FEO, directeur de l'Institut de Rome, qui pourrait alors repartir avec des indications précises sur notre programme d'action.

M. BENOIT LEVY demande ensuite quelle est la forme légale du Comité.

M. le Chanoine REYMOND considère le Comité comme un

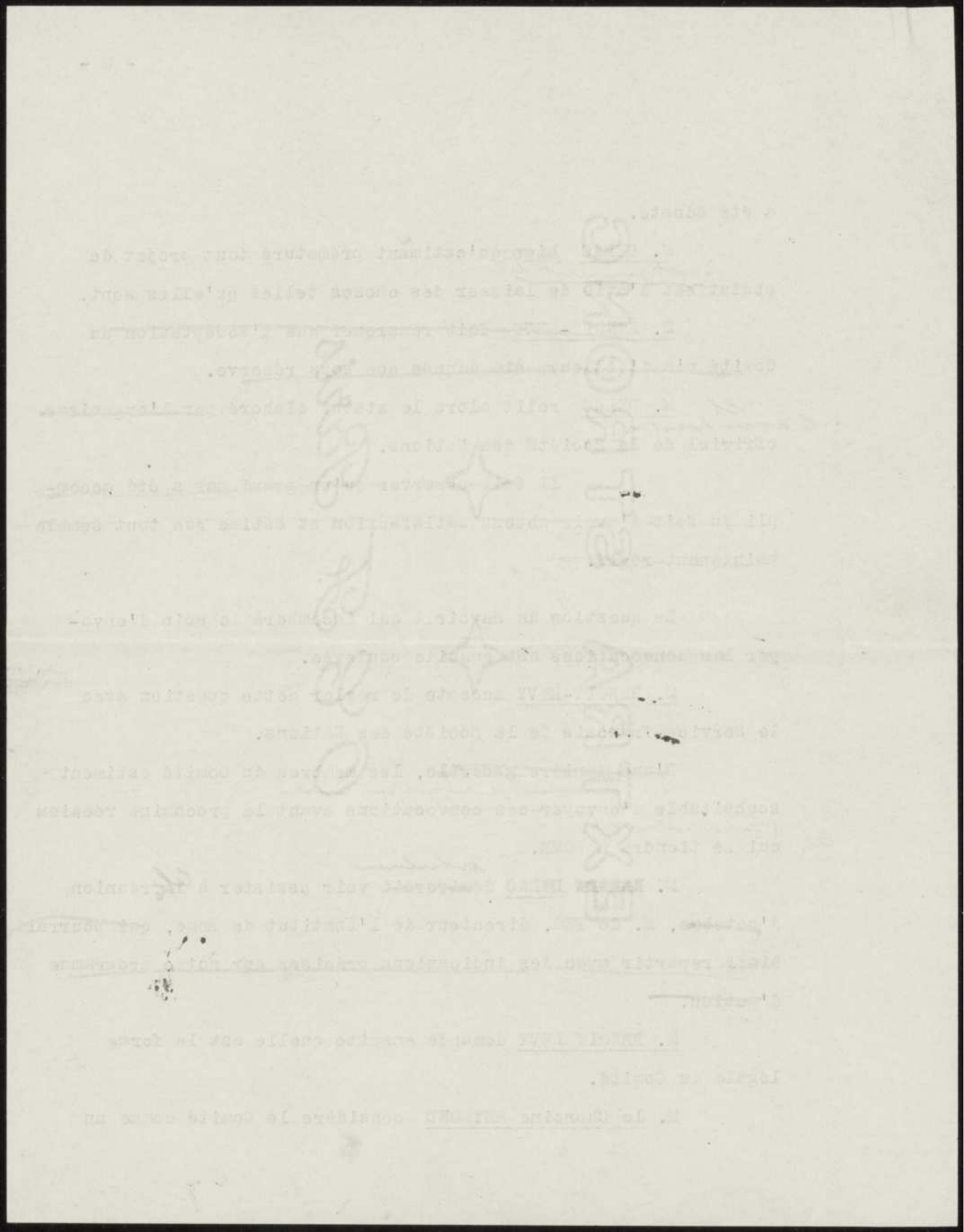

organisme privé, lequel - ainsi que tout organisme normal - ne peut agir contre l'intérêt général.

Des difficultés sont nées, qui ont été aplanies par un accord intervenu- accord qui a simplement ratifié ce que le Comité avait déjà fait.

M. DELAC - fait observer que la Chambre Syndicale avait créé le Comité, dans un but d'intérêt général, et enregistre aujourd'hui, avec plaisir, l'approbation pleine et entière des Pouvoirs publics. et que les modifications apportées à la composition ne changent pas ni son but ni son [illegible]

M. MARTIN- estime que, par la suite, il sera toujours loisible au Comité de former une Association, toutes les associations étant libres en vertu de l'article I de la loi du 1er juillet 1901.

M. DELAC - juge préférable de laisser cette question dans l'ombre.

M. BENOIT LEVY fait observer que le titre proposé par le Service français de la Société des Nations et ainsi libellé : "COMITE FRANCAIS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF" peut prêter à confusion si d'autres organismes similaires se créent.

Il y aurait lieu, à son avis, de demander que soient ajoutés les mots :" DE LA SOCIETE DES NATIONS". Ce, se basant sur le précédent de l'Institut International de Coopération Intellectuelle, de faire suivre le titre "Institut International du Cinématographe Educatif" des termes "résolution de la S.D.N. en date du ....." (cette résolution devant, bien entendu, se rapporter à celle qui a créé l'Institut International de Rome).

Cette proposition sera soumise à l'examen de la prochaine réunion du Comité français.

M. BENOIT LEVY fait observer que d'autres organisations similaires peuvent se créer et, qu'à sa connaissance, il existe à Genève un Comité de ce genre.

M. le Chanoine REYMOND- remarque, d'autre part, que d'après les termes mêmes du Statut établi par Le Service français de la S.D.N., il a été prévu tel ou tel Ministère pour assurer la liaison avec le Comité français.

M. DELAC précise que ces Ministères, au nombre de 4, seront chacun représentés pour suivre les travaux du Comité

Il donne à nouveau lecture d'un passage du procès-

Le Comité français est saisi d'une demande de la Chambre Syndicale française de la Cinématographie l'invitant à désigner un représentant qui assistera aux séances du CONGRES NATIONAL DU CINEMATOGRAPHE D'ENSEIGNEMENT & D'EDUCATION, qui doit se tenir à Paris, en septembre prochain.

Le Comité, à l'unanimité, désigne M. Jean BENOIT-LEVY, qui accepte.

D'autre part, les membres du Comité décident, d'un commun accord, de communiquer le présent procès-verbal à M. LUMIERE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 15.

Séance du
13 août 1931
aux Affaires Etrangères

Institut International du Cinématographe Educatif
Comité Français
PARIS

PROCES - VERBAL

de la REUNION du JEUDI 13 AOUT 1931

--:--

Dans l'impossibilité de procéder, au cours de l'été à l'installation officielle du "COMITE FRANCAIS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF" le Service Français de la Société des Nations avait cependant tenu à mettre les éléments permanents du nouveau Comité au courant de l'accord auquel il avait abouti après de longs pourparlers.

A cette réunion assistaient les représentants des Ministères des AFFAIRES ETRANGERES, du COMMERCE et du SOUS-SECRETARIAT D'ETAT de l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, ainsi que M. DELAC, M. BENOIT-LEVY,- MM. LUMIERE, FOCILLON et BARRIER, absents de Paris, s'étaient excusés.

Les questions examinées au cours de cette réunion furent les suivantes :

1°- Projet de statut du Comité Français -

Le projet de statut annexé à la présente lettre fut relu. Il fut en outre décidé qu'un représentant du Sous-Secrétariat d'Etat de l' Enseignement Technique siégerait dans le Comité au même titre que les représentants des Ministères des Affaires Etrangères, du Commerce et de l'Instruction Publique.

2°- Domposition du Comité -

Il fut décidé de faire appel, en dehors des membres actuels, à savoir : MM. DELAC, BENOIT-LEVY, Chanoine REYMOND, MARTIN, ROUX-PARASSAC, COISSAC et VIBOREL, à des représentants des Ministères, à :

M. BONVOISIN,	Président des Allocations familiales;
Dr. DEVRAIGNE,	Président de la Mutualité maternelle;
M. CHATAIGNER,	Président de l'Association professionnelle de la Presse cinématographique;
M. VUILLERMOZ,	
M. CAVAILLON,	Chef du Service de Prophylaxie des maladies vénériennes;
Dr. COMANDON,	Sous- Directeur de l'Office des Recherches & Inventions;
M. VALLAT,	Directeur de l'Office National du Tourisme;

../..

PROCES - VERBAL

de la REUNION du JEUDI 18 AOUT 1921

--:--

Dans l'impossibilité de procéder, au cours de l'été à l'installation officielle du "COMITE FRANCAIS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF" le Service Français de la Société des Nations avait cependant tenu à mettre les éléments permanents du nouveau Comité au courant de l'accord auquel il avait abouti après de longs pourparlers.

A cette réunion assistaient les représentants des Ministères des AFFAIRES ETRANGERES, du COMMERCE et du SOUS-SECRETARIAT D'ETAT de l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, ainsi que M. DELAC, M. BENOIT-LEVY,- MM. LUMIERE, MOCILLON et BARRIER, absents de Paris, s'étaient excusés.

Les questions examinées au cours de cette réunion furent les suivantes :

1°- Projet de statut du Comité Français -

Le projet de statut annexé à la présente lettre fut relu. Il fut en outre décidé qu'un représentant du Sous-Secrétariat d'Etat de l'Enseignement Technique siégerait dans le Comité au même titre que les représentants des Ministères des Affaires Etrangères, du Commerce et de l'Instruction Publique.

2°- Composition du Comité -

Il fut décidé de faire appel, en dehors des membres actuels, à savoir : MM. DELAC, BENOIT-LEVY, Chanoine REYMOND, MARTIN, ROUX-PARASSAC, COISSAC et VIEGRED, à des représentants des Ministères, à :

M. BONVOISIN,	Président des Allocations familiales;
Dr. DEVRAIGNE,	Président de la Mutualité maternelle;
M. CHATAIGNER,	Président de l'Association professionnelle de la Presse cinématographique;
M. VUILLERMOZ,	
M. CAVAILLON,	Chef du Service de Prophylaxie des maladies vénériennes;
Dr. CERANDON,	Sous-Directeur de l'Office des Recherches & Inventions;
M. VALLAT,	Directeur de l'Office National du Tourisme;

../..

COPIE

Le 13 août 1931

Le COMITE, organe de liaison avec l'Institut de ROME, prendra le titre : "COMITE FRANCAIS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF"

Il a pour but de coordonner, de centraliser, et au besoin, de provoquer les renseignements et les avis des personnalités et organisations sur toutes les questions (entrant dans la compétence de l' Institut telles qu'elles résultent de ses statuts) à l'exception de celles de cinématographie agricole qui sont déjà traitées par un organisme spécialisé, fonctionnant sous les auspices du Ministère de l'Agriculture, la "Commission Permanente du Cinématographe Agricole".

Il est toutefois bien entendu que les questions qui appellent une intervention gouvernementale et administrative ou touchent à des questions de cet ordre, seraient exclues du champ d'action du Comité.

Le Comité sera composé :

a) des Membres français (titulaires et suppléants) du Conseil d'Administration de l'Institut de Rome, qui seront toujours invités aux séances, recevront les comptes rendus et assisteront aux séances dans la mesure où eux-mêmes le jugeraient utile;

b) du Président de la Chambre Syndicale française de la Cinématographie, de personnalités connues pour leur compétence particulière dans le domaine scientifique et celui de la propagande, et de délégués des organisations ayant recours au cinématpgraphe comme instrument d'éducation sociale.

Pourront être entendues à titre d'experts, suivant la nature des questions à l'ordre du jour, des personnalités représentant certaines branches ou activités de l'industrie cinématographique.

Des représentants des Ministères des Affaires Etrangères, de l'Instruction Publique, du Commerce et du Sous-Secrétariat d'Etat de l' Enseignement technique, pourront suivre les travaux du Comité, et leur avis sera demandé.

Il en sera de même pour les représentants des autres Départements ministériels, lorsque des questions rentrant dans la compétence du Comité et les intéressant plus particulièrement viendront en discussion.

M. DAVID, Conseiller du Commerce Extérieur;

M. CHAIX, Président du Touring Club.

En outre, il fut décidé de demander au Général Pau, de vouloir bien désigner un représentant de la Croix-Rouge, qui pourrait éventuellement être une femme.

3°- Désignation du Secrétaire Général et fonctionnement du Secrétariat

La Commission fut unanime pour demander à M. BENOIT-LEVY de poursuivre une tâche à laquelle il s'est consacré avec un zèle désintéressé et un plein succès.

Le SECRETAIRE devra avoir pour mission de grouper les demandes de l'INSTITUT de ROME et de procéder à leurs études préliminaires. Dans une collaboration confiante avec le SERVICE FRANCAIS de la SOCIETE DES NATIONS, il établira l'ordre du jour des réunions chargées d'examiner les questions posées par M. de FEO et le communiquera à tous les Départements ministériels, qui apprécieront eux-mêmes, dans chaque cas, si la nature des questions inscrites nécessite la participation aux séances des fonctionnaires qui auraient été désignés d'une façon permanente pour suivre les travaux du Comité. Le Secrétaire fournira éventuellement aux membres du Comité les explications demandées par eux et établira un procès-verbal des discussions intervenues et des décisions prises.

4°- Examen des enquêtes actuellement en suspens.

Il fut décidé de renvoyer au mois d'octobre l'examen des questions suivantes, qui seront soumises à la Commission plénière :

Loisirs ouvriers -

Hygiène - Protection des spectateurs -

Catalogues internationaux de films éducatifs.

Enfin, il fut décidé que M. BENOIT-LEVY représenterait le Comité français au Congrès National du Cinématographe d'Enseignement et d' Education (PARIS, 28 - 30 septembre 1931)

M. DAVID, Conseiller du Commerce Extérieur;

M. CHAIX, Président du Touring Club.

En outre, il fut décidé de demander au Général Eau, de vouloir bien désigner un représentant de la Croix-Rouge, qui pourrait éventuellement être une femme.

3°- Désignation du Secrétaire Général et fonctionnement du Secrétariat

La Commission fut unanime pour demander à M. BENOIT-LEVY de poursuivre une tâche à laquelle il s'est consacré avec un zèle désintéressé et un plein succès.

Le SECRETAIRE devra avoir pour mission de grouper les demandes de l'INSTITUT de ROME et de procéder à leurs études préliminaires. Dans une collaboration confiante avec le SERVICE FRANCAIS de la SOCIETE DES NATIONS, il établira l'ordre du jour des réunions chargées d'examiner les questions posées par M. de FEO et le communiquera à tous les Départements ministériels, qui apprécieront eux mêmes, dans chaque cas, si la nature des questions inscrites nécessite la participation aux séances des fonctionnaires qui auraient été désignés d'une façon permanente pour suivre les travaux du Comité. Le Secrétaire fournira éventuellement aux membres du Comité les explications demandées par eux et établira un procès-verbal des discussions intervenues et des décisions prises.

4°- Examen des enquêtes actuellement en suspens.

Il fut décidé de renvoyer au mois d'octobre l'examen des questions suivantes, qui seront soumises à la Commission plénière :

Loisirs ouvriers -

Hygiène - Protection des spectateurs -

Catalogues internationaux de films éducatifs.

Enfin, il fut décidé que M. BENOIT-LEVY représenterait le Comité français au Congrès National du Cinématographe d'Enseignement et d'Education (PARIS, 28 - 30 septembre 1921)

Institut International du Cinématographe Educatif de Rome
Comité Français
13bis, Rue des Mathurins
PARIS

PROCES - VERBAL

de la REUNION du JEUDI 13 AOUT 1931

--:--

Dans l'impossibilité de procéder, au cours de l'été à l'installation officielle du "COMITE FRANCAIS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF" le Service Français de la Société des Nations avait cependant tenu à mettre les éléments permanents du nouveau Comité au courant de l'accord auquel il avait abouti après de longs pourparlers.

A cette réunion assistaient les représentants des Ministères des AFFAIRES ETRANGERES, du COMMERCE et du SOUS-SECRETARIAT D'ETAT de l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, ainsi que M. DELAC, M. BENOIT-LEVY, MM. LUMIERE, FOCILLON et BARRIER, absents de Paris, s'étaient excusés.

Les questions examinées au cours de cette réunion furent les suivantes :

1°- Projet de statut du Comité Français -

Le projet de statut annexé à la présente lettre fut relu. Il fut en outre décidé qu'un représentant du Sous-Secrétariat d'Etat de l'Enseignement Technique siégerait dans le Comité au même titre que les représentants des Ministères des Affaires Etrangères, du Commerce et de l'Instruction Publique.

2°- Composition du Comité -

Il fut décidé de faire appel, en dehors des membres actuels, à savoir : MM. DELAC, BENOIT-LEVY, Chanoine REYMOND, MARTIN, ROUX-PARASSAC, COISSAC et VIBOREL, à des représentants des Ministères, à :

M. BONVOISIN,	Président des Allocations familiales;
Dr. DEVRAIGNE,	Président de la Mutualité maternelle;
M. CHATAIGNER,	Président de l'Association professionnelle de la Presse cinématographique;
M. VUILLERMOZ,	
M. CAVAILLON,	Chef du Service de Prophylaxie des maladies vénériennes;
Dr. COMANDON,	Sous- Directeur de l'Office des Recherches & Inventions;
M. VALLAT,	Directeur de l'Office National du Tourisme;

../..

M. DAVID, Conseiller du Commerce Extérieur;

M. CHAIX, Président du Touring Club.

En outre, il fut décidé de demander au Général Pau, de vouloir bien désigner un représentant de la Croix-Rouge, qui pourrait éventuellement être une femme.

3°- Désignation du Secrétaire Général et fonctionnement du Secrétariat

La Commission fut unanime pour demander à M. BENOIT-LEVY de poursuivre une tâche à laquelle il s'est consacré avec un zèle désintéressé et un plein succès.

Le SECRETAIRE devra avoir pour mission de grouper les demandes de l'INSTITUT de ROME et de procéder à leurs études préliminaires. Dans une collaboration confiante avec le SERVICE FRANCAIS de la SOCIETE DES NATIONS, il établira l'ordre du jour des réunions chargées d'examiner les questions posées par M. de FED et le communiquera à tous les Départements ministériels, qui apprécieront eux mêmes, dans chaque cas, si la nature des questions inscrites nécessite la participation aux séances des fonctionnaires qui auraient été désignés d'une façon permanente pour suivre les travaux du Comité. Le Secrétaire fournira éventuellement aux membres du Comité les explications demandées par eux et établira un procès-verbal des discussions intervenues et des décisions prises.

4°- Examen des enquêtes actuellement en suspens.

Il fut décidé de renvoyer au mois d'octobre l'examen des questions suivantes, qui seront soumises à la Commission plénière :

Loisirs ouvriers -

Hygiène - Protection des spectateurs -

Catalogues internationaux de films éducatifs.

Enfin, il fut décidé que M. BENOIT-LEVY représenterait le Comité français au Congrès National du Cinématographe d'Enseignement et d' Education (PARIS, 28 - 30 septembre 1931)

COPIE

Le 13 août 1931

Le COMITE, organe de liaison avec l'Institut de ROME, prendra le titre : "COMITE FRANCAIS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF"

Il a pour but de coordonner, de centraliser, et au besoin, de provoquer les renseignements et les avis des personnalités et organisations sur toutes les questions (entrant dans la compétence de l' Institut telles qu'elles résultent de ses statuts) à l'exception de celles de cinématographie agricole qui sont déjà traitées par un organisme spécialisé, fonctionnant sous les auspices du Ministère de l'Agriculture, la "Commission Permanente du Cinématographe Agricole".

Il est toutefois bien entendu que les questions qui appellent une intervention gouvernementale et administrative ou touchent à des questions de cet ordre, seraient exclues du champ d'action du Comité.

Le Comité sera composé :

a) des Membres français (titulaires et suppléants) du Conseil d'Administration de l'Institut de Rome, qui seront toujours invités aux séances, recevront les comptes rendus et assisteront aux séances dans la mesure où eux-mêmes le jugeraient utile;

b) du Président de la Chambre Syndicale française de la Cinématographie, de personnalités connues pour leur compétence particulière dans le domaine scientifique et celui de la propagande, et de délégués des organisations ayant recours au cinématpgraphe comme instrument d'éducation sociale.

Pourront être entendues à titre d'experts, suivant la nature des questions à l'ordre du jour, des personnalités représentant certaines branches ou activités de l'industrie cinématographique.

Des représentants des Ministères des Affaires Etrangères, de l'Instruction Publique, du Commerce et du Sous-Secrétariat d'Etat de l' Enseignement technique, pourront suivre les travaux du Comité, et leur avis sera demandé.

Il en sera de même pour les représentants des autres Départements ministériels, lorsque des questions rentrant dans la compétence du Comité et les intéressant plus particulièrement viendront en discussion.

Institut International du Cinématographe Educatif de Rome
Bureau Français
19bis, Rue Boissière
PARIS

PROCES - VERBAL

de la REUNION du JEUDI 13 AOUT 1931

---:---

Dans l'impossibilité de procéder, au cours de l'été à l'installation officielle du "COMITE FRANCAIS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF" le Service Français de la Société des Nations avait cependant tenu à mettre les éléments permanents du nouveau Comité au courant de l'accord auquel il avait abouti après de longs pourparlers.

A cette réunion assistaient les représentants des Ministères des AFFAIRES ETRANGERES, du COMMERCE et du SOUS-SECRETARIAT D'ETAT de l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, ainsi que M. DELAC, M. BENOIT-LEVY,- MM. LUMIERE, ROCILLON et BARRIER, absents de Paris, s'étaient excusés.

Les questions examinées au cours de cette réunion furent les suivantes :

1°- Projet de statut du Comité Français -

Le projet de statut annexé à la présente lettre fut relu. Il fut en outre décidé qu'un représentant du Sous-Secrétariat d'Etat de l'Enseignement Technique siègerait dans le Comité au même titre que les représentants des Ministères des Affaires Etrangères, du Commerce et de l'Instruction Publique.

2°- Composition du Comité -

Il fut décidé de faire appel, en dehors des membres actuels, à savoir : MM. DELAC, BENOIT-LEVY, Chanoine REMOND, MARTIN, ROUX-PARASSAC, COISSAC et VIBOREL, à des représentants des Ministères, à :

M. BONVOISIN,	Président des Allocations familiales;
Dr. DEVRAIGNE,	Président de la Mutualité maternelle;
M. CHATAIGNER,	Président de l'Association professionnelle de la Presse cinématographique;
M. VUILLERMOZ,	
M. CAVAILLON,	Chef du Service de Prophylaxie des maladies vénériennes;
Dr. COMANDON,	Sous- Directeur de l'Office des Recherches & Inventions;
M. VALLAT,	Directeur de l'Office National du Tourisme;

../..

M. DAVID, Conseiller du Commerce Extérieur;

M. CHAIX, Président du Touring Club.

En outre, il fut décidé de demander au Général Pau, de vouloir bien désigner un représentant de la Croix-Rouge, qui pourrait éventuellement être une femme.

3°- Désignation du Secrétaire Général et fonctionnement du Secrétariat

La Commission fut unanime pour demander à M. BENOIT-LEVY de poursuivre une tâche à laquelle il s'est consacré avec un zèle désintéressé et un plein succès.

Le SECRETAIRE devra avoir pour mission de grouper les demandes de l'INSTITUT de ROME et de procéder à leurs études préliminaires. Dans une collaboration confiante avec le SERVICE FRANCAIS de la SOCIETE DES NATIONS, il établira l'ordre du jour des réunions chargées d'examiner les questions posées par M. de FEO et le communiquera à tous les Départements ministériels, qui apprécieront eux mêmes, dans chaque cas, si la nature des questions inscrites nécessite la participation aux séances des fonctionnaires qui auraient été désignés d'une façon permanente pour suivre les travaux du Comité. Le Secrétaire fournira éventuellement aux membres du Comité les explications demandées par eux et établira un procès-verbal des discussions intervenues et des décisions prises.

4°- Examen des enquêtes actuellement en suspens.

Il fut décidé de renvoyer au mois d'octobre l'examen des questions suivantes, qui seront soumises à la Commission plénière :

Loisirs ouvriers -

Hygiène - Protection des spectateurs -

Catalogues internationaux de films éducatifs.

Enfin, il fut décidé que M. BENOIT-LEVY représenterait le Comité français au Congrès National du Cinématographe d'Enseignement et d' Education (PARIS, 28 - 30 septembre 1931)

COPIE

Le 13 août 1931

Le COMITE, organe de liaison avec l'Institut de ROME, prendra le titre : "COMITE FRANCAIS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF"

Il a pour but de coordonner, de centraliser, et au besoin, de provoquer les renseignements et les avis des personnalités et organisations sur toutes les questions (entrant dans la compétence de l' Institut telles qu'elles résultant de ses statuts) à l'exception de celles de cinématographie agricole qui sont déjà traitées par un organisme spécialisé, fonctionnant sous les auspices du Ministère de l'Agriculture, la "Commission Permanente du Cinématographe Agricole".

Il est toutefois bien entendu que les questions qui appellent une intervention gouvernementale et administrative ou touchent à des questions de cet ordre, seraient exclues du champ d'action du Comité.

Le Comité sera composé :

a) des Membres français (titulaires et suppléants) du Conseil d'Administration de l'Institut de Rome, qui seront toujours invités aux séances, recevront les comptes rendus et assisteront aux séances dans la mesure où eux-mêmes le jugeraient utile;

b) du Président de la Chambre Syndicale française de la Cinématographie, de personnalités connues pour leur compétence particulière dans le domaine scientifique et celui de la propagande, et de délégués des organisations ayant recours au cinématpgraphe comme instrument d'éducation sociale.

Pourront être entendues à titre d'experts, suivant la nature des questions à l'ordre du jour, des personnalités représentant certaines branches ou activités de l'industrie cinématographique.

Des représentants des Ministères des Affaires Etrangères, de l'Instruction Publique, du Commerce et du Sous-Secrétariat d'Etat de l' Enseignement technique, pourront suivre les travaux du Comité, et leur avis sera demandé.

Il en sera de même pour les représentants des autres Départements ministériels, lorsque des questions rentrant dans la compétence du Comité et les intéressant plus particulièrement viendront en discussion.

Institut International du Cinématographe Educatif
Comité Français
13bis, Rue des Saints-Pères
PARIS

PROCES - VERBAL

de la REUNION du JEUDI 13 AOUT 1931

Dans l'impossibilité de procéder, au cours de l'été à l'installation officielle du "COMITE FRANCAIS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF" le Service Français de la Société des Nations avait cependant tenu à mettre les éléments permanents du nouveau Comité au courant de l'accord auquel il avait abouti après de longs pourparlers.

A cette réunion assistaient les représentants des Ministères des AFFAIRES ETRANGERES, du COMMERCE et du SOUS-SECRETARIAT D'ETAT de l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, ainsi que M. DELAC, M. BENOIT-LEVY,- MM. LUMIERE, BUCILLON et BARRIER, absents de Paris, s'étaient excusés.

Les questions examinées au cours de cette réunion furent les suivantes :

1°- Projet de statut du Comité Français -

Le projet de statut annexé à la présente lettre fut relu. Il fut en outre décidé qu'un représentant du Sous-Secrétariat d'Etat de l'Enseignement Technique siégerait dans le Comité au même titre que les représentants des Ministères des Affaires Etrangères, du Commerce et de l'Instruction Publique.

2°- Composition du Comité -

Il fut décidé de faire appel, en dehors des membres actuels, à savoir : MM. DELAC, BENOIT-LEVY, Chanoine REMOND, MARTIN, ROUX-PARASSAC, COISSAC et VIBORAL, à des représentants des Ministères, à :

M. BONVOISIN,	Président des Allocations familiales;
Dr. DEVRAIGNE,	Président de la Mutualité maternelle;
M. CHATAIGNER,	Président de l'Association professionnelle de la Presse cinématographique;
M. VUILLERMOZ,	
M. CAVAILLON,	Chef du Service de Prophylaxie des maladies vénériennes;
Dr. COMANDON,	Sous- Directeur de l'Office des Recherches & Inventions;
M. VALLAT,	Directeur de l'Office National du Tourisme;

../..

M. DAVID, Conseiller du Commerce Extérieur;

M. CHAIX, Président du Touring Club.

En outre, il fut décidé de demander au Général Pau, de vouloir bien désigner un représentant de la Croix-Rouge, qui pourrait éventuellement être une femme.

3°- Désignation du Secrétaire Général et fonctionnement du Secrétariat

La Commission fut unanime pour demander à M. BENOIT-LEVY de poursuivre une tâche à laquelle il s'est consacré avec un zèle désintéressé et un plein succès.

Le SECRETAIRE devra avoir pour mission de grouper les données de l'INSTITUT de ROME et de procéder à leurs études préliminaires. Dans une collaboration confiante avec le SERVICE FRANCAIS de la SOCIETE DES NATIONS, il établira l'ordre du jour des réunions chargées d'examiner les questions posées par M. de FED et le communiquera à tous les Départements ministériels, qui apprécieront eux mêmes, dans chaque cas, si la nature des questions inscrites nécessite la participation aux séances des fonctionnaires qui auraient été désignés d'une façon permanente pour suivre les travaux du Comité. Le Secrétaire fournira éventuellement aux membres du Comité les explications demandées par eux et établira un procès-verbal des discussions intervenues et des décisions prises.

4°- Examen des enquêtes actuellement en suspens.

Il fut décidé de renvoyer au mois d'octobre l'examen des questions suivantes, qui seront soumises à la Commission plénière :

Loisirs ouvriers -

Hygiène - Protection des spectateurs -

Catalogues internationaux de films éducatifs.

Enfin, il fut décidé que M. BENOIT-LEVY représenterait le Comité français au Congrès National du Cinématographe d'Enseignement et d' Education (PARIS, 28 - 30 septembre 1931)

COPIE

Le 13 août 1931

Le COMITE, organe de liaison avec l'Institut de ROME, prendra le titre : "COMITE FRANCAIS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF"

Il a pour but de coordonner, de centraliser, et au besoin, de provoquer les renseignements et les avis des personnalités et organisations sur toutes les questions (entrant dans la compétence de l' Institut telles qu'elles résultent de ses statuts) à l'exception de celles de cinématographie agricole qui sont déjà traitées par un organisme spécialisé, fonctionnant sous les auspices du Ministère de l'Agriculture, la "Commission Permanente du Cinématographe Agricole".

Il est toutefois bien entendu que les questions qui appellent une intervention gouvernementale et administrative ou touchent à des questions de cet ordre, seraient exclues du champ d'action du Comité.

Le Comité sera composé :

a) des Membres français (titulaires et suppléants) du Conseil d'Administration de l'Institut de Rome, qui seront toujours invités aux séances, recevront les comptes rendus et assisteront aux séances dans la mesure où eux-mêmes le jugeraient utile;

b) du Président de la Chambre Syndicale française de la Cinématographie, de personnalités connues pour leur compétence particulière dans le domaine scientifique et celui de la propagande, et de délégués des organisations ayant recours au cinématographe comme instrument d'éducation sociale.

Pourront être entendues à titre d'experts, suivant la nature des questions à l'ordre du jour, des personnalités représentant certaines branches ou activités de l'industrie cinématographique.

Des représentants des Ministères des Affaires Etrangères, de l'Instruction Publique, du Commerce et du Sous-Secrétariat d'Etat de l' Enseignement technique, pourront suivre les travaux du Comité, et leur avis sera demandé.

Il en sera de même pour les représentants des autres Départements ministériels, lorsque des questions rentrant dans la compétence du Comité et les intéressant plus particulièrement viendront en discussion.

[redacted]

P R O C E S - V E R B A L

de la Réunion du Jeudi 13 Aout 1931.

--:--

----:----

Dans l'impossibilité de procéder, au cours de l'été à l'installation officielle du "COMITE FRANCAIS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE CINEMATOGRAPHE EDUCATIF" le Service Français de la Société des Nations avait cependant tenu à mettre les éléments permanents du nouveau Comité au courant de l'accord auquel il avait abouti après de longs pourparlers .

A cette réunion assistaient les représentants des Ministères des Affaires Etrangères, du Commerce et du Sous-Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Technique, ainsi que Monsieur DELAC et Monsieur BENOIT-LEVY.- MM. LUMIERE, FOCILLON et BARRIER, absents de Paris, s'étaient excusés .

Les questions examinées au cours de cette réunion furent les suivants :

I° - Projet de statut du Comité Français .-

Le projet de statut annexé à la présente lettre fut relu. Il fut en outre décidé qu'un représentant du Sous-Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Technique siégerait dans le Comité au même titre que les Représentants des Ministères des Affaires Etrangères, du Commerce et de l'Instruction Publique .

II°- Composition du Comité.-

Il fut décidé de faire appel, en dehors des membres actuels, à savoir : MM. DELAC, BENOIT-LEVY, Chanoine REYMOND, MARTIN, ROUX-PARASSAC, COISSAC, et VIBOREL et des Représentants des Ministères, à :

M. BONVOISIN, Président des Allocations Familiales.

Dr DEVRAIGNE, Président de la Mutualité Maternelle

M. CHATAIGNER, Président de l'Association Professionnelle de la Presse Cinématographique .

M. VUILLERMOZ.

M. CAVAILLON, Chef du Service de Prophylaxie des Maladies vénériennes .

[redacted]

M. CAVAILLON, Chef du Service de Prophylaxie des Maladies vénériennes .

M. COMANDON , Sous-Directeur de l'Office des Inventions.

M. VALLAT , Directeur de l'Office National du Tourisme .

M. DAVID , Conseiller du Commerce Extérieur

M. CHAIX , Président du Touring Club.

En outre, il fut décidé de demander au Général PAU, de vouloir bien désigner un Représentant de la Croix-Rouge, qui pourrait éventuellement être une femme .

III° - Désignation du Secrétaire Général et Fonctionnement du Secrétariat .-

La Commission fut unanime pour demander à Monsieur BENOIT-LEVY de poursuivre une tâche à laquelle il s'est consacré avec un zèle désintéressé et un plein succès .

Le Secrétaire devra avoir pour mission de grouper les demandes de l'Institut de Rome et de procéder à leurs études préliminaires. Dans une collaboration confiante avec le Service Français de la Société des Nations, il établira l'ordre du jour des réunions chargées d'examiner les questions posées par Monsieur de FEO et le communiquera à tous les Départements Ministériels, qui apprécieront eux-mêmes, dans chaque cas, si la nature des questions inscrites nécessite la participation aux séances des fonctionnaires qui auraient été désignés d'une façon parmanente pour suivre les travaux du Comité. Le Secrétaire fournira éventuellement aux membres du Comité les explications demandées par eux et établira un procès-Verbal des discussions intervenues et des décisions prises.

IV° - Examen des enquêtes actuellement en suspens .-

Il fut décidé de renvoyer au mois d'Octobre l'examen des questions suivantes, qui seront soumises à la Commission Plénière :

Loisirs ouvriers .

Hygiène - Protection des spectateurs .

Catalogues internationaux de films éducatifs

Enfin, il fut décidé que Monsieur BENOIT-LEVY, représenterait le Comité français au Congrès National du Cinématographe d'Enseignement et d'Education (Paris, 28 -30 Septembre 1931) .

COPIE F.P.JS.4/7.

Le 13 Aout 1931 .

[redacted]

Le Comité, organe de liaison avec l'Institut de Rome, prendra le titre : "COMITÉ FRANCAIS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL du CINÉMATOGRAPHE ÉDUCATIF."

Il a pour but de coordonner, de centraliser, et au besoin, de provoquer les renseignements et les avis des personnalités et organisations sur toutes les questions (entrant dans la compétence de l'Institut telles qu'elles résultent de ses statuts) à l'exception de celles de Cinématographie agricole qui sont déjà traitées par un organisme spécialisé, fonctionnant sous les auspices du Ministère de l'Agriculture, la "Commission Permanente du Cinématographe Agricole ".

Il est toutefois bien entendu que les questions qui appellent une intervention gouvernementale et administrative ou touchent à des questions de cet ordre seraient exclues du champ d'action du Comité .

Le Comité sera composé :

a) des Membres français (titulaires et suppléants) du Conseil d'Administration de l'Institut de Rome qui seront toujours invités aux séances, recevront les comptes rendus et assisteront aux séances dans la mesure où eux-mêmes le jugeraient utile;

b) du Président de la Chambre Syndicale française de la Cinématographie, de personnalités connues pour leur compétence particulière dans le domaine scientifique dt celui de la propagande, et de délégués des organisations ayant recours au cinématographe comme instrument d'éducation sociale.

Pourront être entendues à titre d'experts, suivant la nature des questions à l'ordre du jour, des personnalités représentant certaines branches ou activités de l'industrie cinématographique .

Des représentants des Ministères des Affaires Etrangères, de l'Instruction publique, du Commerce et du Sous-Secrétariat d'Etat de l'Enseignement technique pourront suivre les travaux du Comité, et leur avis sera demandé .

Il en sera de même pour les représentants des autres Départements ministériels, lorsque des questions rentrant dans la compétence du Comité et les intéressant plus particulièrement viendront en discussion .

COPIE F.P.JS.4/7. Le I3 Aout I93I.

Le Comité, organe de liaison avec l'Institut de Rome, prendra le titre : "Comité français de l'Institut International du Cinématographe Educatif."

Il a pour but de coordonner, de centraliser, et au besoin, de provoquer les renseignements et les avis des personnalités et organisations sur toutes les questions (entrant dans la compétence de l'Institut telles qu'elles résultent de ses statuts) à l'exception de celles de Cinématographie Agricole qui sont déjà traitées par un organisme spécialisé fonctionnant sous les auspices du Ministère de l'Agriculture, la "Commission Permanente du Cinématographe Agricole".

Il est toutefois bien entendu que les questions qui appellent une intervention gouvernementale et administrative ou touchent à des questions de cet ordre seraient exclues du champ d'action du Comité.

Le Comité sera composé :

a) des Membres français (titulaires et suppléants) du Conseil d'Administration de l'Institut de Rome qui seront toujours invités aux séances, recevront les comptes-rendus et assisteront aux séances dans la mesure où eux-mêmes le jugeraient utile;

b) du Président de la Chambre Syndicale française de la Cinématographie, de personnalités connues pour leur compétence particulière dans le domaine scientifique et celui de la propagande et de délégués des organisations

ayant recours au cinématographe comme instrument d'éducation sociale.

Pourront être entendues à titre d'experts, suivant la nature des questions à l'ordre du jour, des personnalités représentant certaines branches ou activités de l'industrie cinématographique.

Des représentants des Ministères des Affaires Etrangères, de l'Instruction publique, du Commerce et du Sous-Secrétariat d'Etat de l'Enseignement technique pourront suivre les travaux du Comité, et leur avis sera demandé.

Il en sera de même pour les représentants des autres Départements ministériels, lorsque des questions rentrant dans la compétence du Comité et les interessant plus particulièrement viendront en discussion.

P R O C E S - V E R B A L

DE LA REUNION DU JEUDI I3 AOUT I93I.

Dans l'impossibilité de procéder, au cours de l'été, à l'installation officielle du "Comité français de l'Institut International de Cinématographe Educatif", le Service Français de la Société des Nations avait cependant tenu à mettre les éléments permanents du nouveau Comité au courant de l'accord auquel il avait abouti après de longs pourparlers .

A cette réunion assistaient les représentants des Ministères des Affaires Etrangères, du Commerce et du Sous-Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Technique, ainsi que Monsieur DELAC et Monsieur BENOIT-LEVY. MM. LUMIERE FOCILLON et BARRIER, absents de Paris, s'étaient excusés.

Les questions examinées au cours de cette réunion furent les suivantes :

I°- Projet de statut du Comité français.-

Le projet de statut annexé à la présente lettre fut relu. Il fut en outre décidé qu'un représentant du Sous-Secrétariat d'Etat à l'Enseignement Technique siègerait dans le Comité au même titre que les Représentants des Ministères des Affaires Etrangères, du Commerce et de l'Instruction Publique.

Exlibris

II°- Composition du Comité.-

Il fut décidé de faire appel, en dehors des membres actuels, à savoir : (MM. DELAC, BENOIT-LEVY, Chanoine REYMOND, MARTIN, ROUX-PARASSAC, COISSAC, et VILBOREL) et des Représentants des Ministères, à :

M. BONVOISIN, Président des Allocations Familiales.

Dr. DEVRAIGNE, Président de la Mutualité Maternelle

M. CHATAIGNER, Président de la Presse Cinématographique.

M. VUILLERMOZ.

M. CAVAILLON, Chef du Service de Prophylaxie des Maladies vénériennes.

M. COMMANDON, Sous-Directeur de l'Office des Inventions.

M. VALLAT, Directeur de l'Office National de Tourisme.

M. DAVID, Conseiller du Commerce Extérieur.

M. CHAIX, Président du Touring Club.

En outre, il fut décidé de demander au Général PAU, de vouloir bien désigner un Représentant de la Croix- Rouge, qui pourrait éventuellement être une femme.

III°- Désignation du Secrétaire Général et Fonctionnement du Secrétariat.-

La Commission fut unanime pour demander à Monsieur BENOIT-LEVY de poursuivre une tâche à laquelle il s'est consacré avec un zèle désintéressé et un plein succès.

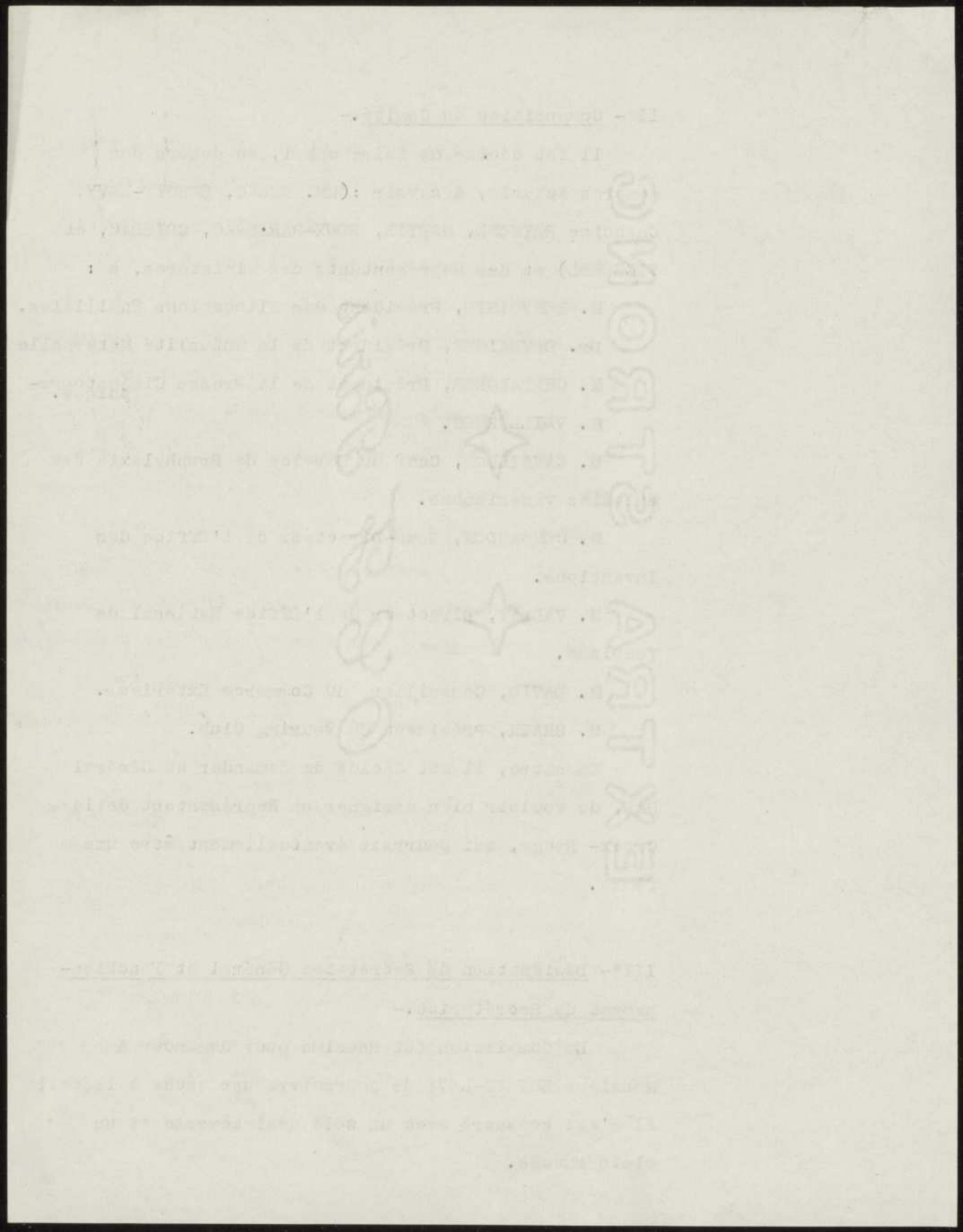

Le Secrétaire devra avoir pour mission de grouper les demandes de l'Instutit de Rome et de procéder à leurs études préliminaires. Dans une collaboration confiante avec le Service Français de la Société des Nations, il établira l'ordre du jour des réunions chargées d'examiner les questions posées par Monsieur de FEO et le communiquera à tous les Départements Ministériels, qui apprécieront eux-mêmes dans chaque cas si la nature des questions inscrites necessite la participation aux séances des fonctionnaires qui auraient été désignés d'une façon permanente pour suivre les travaux du Comité. Le Secrétaire fournira éventuellement aux membres du Comité les explications demandées par eux, et établira un Procès-Verbal des discussions intervenues et des décisions prises.

IV°- Examen des enquêtes actuellement en suspens.-

Il fut décidé de renvoyer au mois d'Octobre l'examen des questions suivantes, qui seront soumises à la Commission Plénière :

Loisirs ouvriers.

Hygiène- Protection des spectateurs.

Catalogues internationaux de films éducatifs.

EXTRAIT DU CODE

Enfin, il fut décidé que Monsieur BENOIT-LEVY, représenterait le Comité français au Congrès National de Cinématographe d'Enseignement et d'Education (Paris,28 -30 Septembre I93I).

Ex Libris
Comte Arthur de Gobineau

Séance du

3 octobre 1930

SEANCE DU 3 OCTOBRE 1930

PRESENTS : MM. Jean BENOIT LEVY, Secrétaire général,
G. Michel COISSAC,
E. ROUX-PARASSAC,
le Chanoine REYMOND,
Marcel MARTIN

Excusé : MM. Charles DELAC, Président
Absent : Lucien VIBOREL.

La séance est ouverte à 14 heures 1/4

M. Jean BENOIT-LEVY prie les membres du Comité d'excuser M. Charles DELAC, empêché de venir.

Il donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté à l'unanimité, sans observation.

QUESTIONNAIRES - Le SECRETAIRE GENERAL rappelle qu'à la dernière réunion du Comité, il avait été décidé que les différents questionnaires envoyés par Rome seraient transmis aux membres du Comité, pour étude. Cette mesure n'a pas été mise à exécution pour la raison que ces questionnaires ont été jugés, d'accord avec M. de FEO, périmés et les résultats acquis directement et antérieurement par M. de FEO, jugés suffisants.

ABONNEMENTS - Nous attendons l'envoi par Rome de 300 exemplaires d'une table des matières des numéros parus, qui servira à la propagande.

Le PRESIDENT se propose, d'autre part, de prendre un certain nombre d'abonnements pour la Chambre Syndicale. Il compte soumettre cette proposition à la prochaine réunion du Comité directeur.

C.I.D.A.L.C.- Lecture est faite de la lettre de M. de FEO, se rapportant au Comité C.I.D.A.L.C.

M. BENOIT LEVY propose alors une entrevue avec Melle VACARESCO, visant à connaître plus exactement les buts de cet organisme et à envisager les modalités d'une collaboration éventuelle.

La proposition est acceptée.

PUBLICITE - M. Jean BENOIT LEVY donne connaissance de la dernière lettre de M. de FEO, relative à l'accord conclu entre l'Institut qu'il dirige et la Société "VELOX PUBLICITE".

Le Comité décide de donner tout son appui moral à la VELOX PUBLICITE.

CIRCULAIRE - Le projet adopté en première lecture à la dernière séance du Comité est définitivement mis au point, la liste des destinataires fixée et son envoi décidé.

Publication de sommaires. M. Jean BENOIT LEVY donne ensuite lecture d'une lettre récente de M. de FEO, suggérant la publication, dans la Revue de Rome, des sommaires de Revues cinématographiques françaises, à charge par celles-ci de réciprocité.

La Revue Internationale du Cinéma Educateur fait l'objet de quelques observations de M. ROUX-PARASSAC, qui estime que cette revue n'est pas entièrement consacrée au Cinéma éducateur et que le dernier numéro (août) traite exclusivement de l'organisation scientifique du travail, ce

qui est plutôt du ressort du Bureau International du Travail.

M. Jean BENOIT LEVY objecte que ce numéro traite bien de l'organisation scientifique du travail dans ses rapports avec le Cinéma.

MM. ROUX-PARASSAC et Michel COISSAC estiment, en outre, que l'Institut de Rome devrait faire plus largement appel à des personnes réellement connues comme spécialistes du Cinématographe.

Des remarques sont faites tant au sujet de l'autorité et de la compétence des collaborateurs que de la valeur des articles eux-mêmes.

Il est décidé :

que le Comité se mettra à la disposition de l'Institut du Cinématographe Educatif pour :

- soit vérifier les épreuves de tout ce qui concerne la France, afin d'en évaluer l'intérêt et l'exactitude;

- soit envoyer à Rome, tous les mois, une revue de la presse française.

La suggestion de M. de FEO, concernant l'échange de sommaires de revues de cinéma est admise.

Une lettre sera envoyée à tous les journaux corporatifs.

DOCUMENTATION- Lecture est ensuite donnée du plan de documentation qui appaftient au Comité français.

Il est décidé qu'un exemplaire sera joint à l'envoi de la circulaire précitée et envoyé à tous les membres de la Chambre Syndicale.

EXPOSITION COLONIALE - M. Jean BENOIT LEVY- suggère que le Comité pourrait éventuellement exposer dans la classe du Cinéma à l'Exposition Coloniale.

Il faudrait, auparavant, se renseigner à Rome pour savoir si l'Institut n'expose pas lui-même dans la Section de la S.D.N.

Cette proposition est adoptée.

M. le Chanoine REYMOND exprime son désir de voir assister aux séances du CONGRES CATHOLIQUE DU CINEMA, qui se tiendra à Paris, le mois prochain, tous les membres du Comité.

M. Jean BENOIT LEVY informe le Comité, au nom du PRESIDENT, de certains incidents qui se sont produits dernièrement au sujet de la création même du Comité.

Le Comité décide d'adresser à son Président ses plus sincères félicitations pour le dévouement et l'énergie avec lesquels il assure l'exécution de la Convention passée avec l'Institut de Rome. Il se déclare absolument solidaire avec lui.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 1/2.

lecture du P.V.

A - Ratification de l'accord au Comité - ROME.
Composition du Comité - propositions de Rome à ce sujet-
(avis de rester tels que nous sommes)

B - Les différents questionnaires :
- questionnaires et enquêtes à mettre au point, du point de vue français;
- Lettre d'envoi aux organisations auxquelles les questionnaires n'auraient pas été envoyés;
- Lettre de rappel à ceux qui n'auraient pas répondu.

Ce mois

C - Propagande à faire pour recruter des abonnements à la revue (à mon avis, cette question est de notre ressort)

Lettre à rédiger - affaire à part -

D - Publicité - propositions de M. de Feo - Chambre Syndicale ne peut s'en occuper -
- Proposition d'agents par M. VIBOREL.
- ——— de Feo. Vaucher -

E - Publications - publications déjà parues -
édition de l'encyclopédie

F - Lancement de publications spéciales en participation.

G - Documentation Rome-Paris et Paris-Rome.

H - Adoption d'un texte de lettre à envoyer aux différentes organisations intéressées, concernant la création du Comité.

C.I.D.A.L.C.

———

Séance du

18 juillet 1930

SEANCE DU 18 JUILLET 1930

PRESENTS : MM. Charles DELAC, Président
Jean BENOIT-LEVY , Secrétaire
G. Michel COISSAC,
E. ROUX-PARASSAC,
le Chanoine REYMOND
Marcel MARTIN

ABSENT : M. Lucien VIBOREL

La séance est ouverte à 17 heures 30

M. DELAC, Président, passe la parole au Secrétaire général pour la lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. MARTIN demande qu'il soit spécifié qu'au cours de la séance du 27 mai 1930, il avait accepté en son nom personnel, mais avait fait toutes réserves jusqu'à la ratification de son Conseil d'Administration.

Il est heureux d'annoncer au Comité que le Conseil d'Administration de la FEDERATION NATIONALE DES OFFICES CINEMATOGRAPHIQUES d'ENSEIGNEMENT et d'EDUCATION LAIQUES l'a officiellement autorisé à faire partie du Comité.

LE PRESIDENT prend acte de la déclaration de M. MARTIN, dont mention sera faite au procès-verbal de la présente séance.

Lecture est faite de la lettre de M. de FEO, informant qu'en date du 13 juin 1930, le Conseil d'Administration de l'Institut a ratifié les accords passés avec le Comité français, consacrant officiellement l'existence de celui-ci.

M. DELAC propose l'envoi d'un télégramme de sympathie à M. de FEO, ainsi conçu :" Au seuil de nos travaux, sommes heureux vous transmettre sentiments cordiaux du Comité et assurance effective collaboration".

La proposition est acceptée.

LE PRESIDENT met en discussion la question de la composition du Comité. Deux points de vue sont en présence :

../..

- celui de faire entrer, au sein du Comité, des représentants des différents Départements ministériels et organisations;

- au contraire, maintenir la composition actuelle jusqu'à nouvel ordre.

Après échange de vues, il est admis que le Comité, étant surtout un organisme de travail destiné à faciliter les relations entre l'Institut et la France, sans que ces travaux exigent pour le moment la participation de personnalités officielles, le Comité décide de ne pas proposer l'admission de nouveaux membres, pour le moment.

Le SECRETAIRE GENERAL donne ensuite connaissance des différents questionnaires qui ont été envoyés en France, par l'Institut de Rome, avant la création du Comité, et demande que ces questionnaires soient mis au point, du point de vue français, et envoyés aux organisations qualifiées.

Il est décidé que les questionnaires seraient communiqués aux membres du Comité, chacun en ce qui le concerne, et qu'ils seraient adoptés, d'une manière définitive, à la prochaine réunion.

Après lecture de la lettre de M. de FEO, concernant la propagande à faire pour recruter de nouveaux abonnements, il est décidé que la Chambre Syndicale enverra un specimen de la Revue à tous ses adhérents, en leur demandant de s'abonner. Chaque membre du Comité est prié, en outre, de faire de la propagande autour de soi.

Le PRESIDENT donne ensuite connaissance des différentes propositions de M. de FEO, tenant à charger le Comité de s'occuper de la publicité de la revue et des publications de l'Institut.

Le PRESIDENT est d'avis que le Comité n'a pas à s'immiscer dans des questions purement commerciales.

Le SECRETAIRE GENERAL donne ensuite connaissance des pourparlers qu'il a engagés pour trouver un concessionnaire de la Revue qui traitera directement avec l'Institut de Rome. C'est ainsi qu'il donne lecture d'une lettre de M. VAUCHER, de la "VELOX-PUBLICITE".

Le Comité décide de transmettre les propositions de M. VAUCHER à l'Institut de Rome, avec avis favorable, en assurant qu'il apportera ensuite son concours moral.

Le Comité adopte une lettre circulaire informant les différents services publics et organisations utilisant le Cinema de son existence. La liste des destinataires sera dressée et approuvée par le prochain Comité, avant l'envoi de la lettre.

Le SECRETAIRE GENERAL donne ensuite connaissance d'un projet publié par la Presse et ayant pour but la fondation du "COMITE INTERNATIONAL POUR LA DIFFUSION ARTISTIQUE ET LITTERAIRE PAR LE CINEMATOGRAPHE" (C.I.D.A.L.C.) et auquel M. de FEO aurait envoyé son adhésion.

Il est décidé que le Secrétaire général indiquera à M. de FEO l'intérêt que voit le Comité français à ce qu'à l'avenir M. de FEO prenne tout d'abord des renseignements auprès du Comité avant d'adhérer à une organisation ayant son siège en France.

Au sujet de la demande d'enquête concernant la censure française, formulée par M. de FEO, il est décidé que le décret constituant la censure, ainsi que les statistiques de l'année dernière seront envoyés à M. de FEO, mais il semble à priori que cette question dépasse la compétence de l'Institut .

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

SEANCE DU 18 JUILLET 1930

ETAIENT PRESENTS- :

MM. Charles DELAC, Président,
Jean BENOIT-LEVY, Secrétaire,
G. Michel COISSAC,
E. ROUX-PARASSAC,
le Chanoine REYMOND,
Marcel MARTIN

ETAIT ABSENT : M. Lucien VIBOREL

La séance est ouverte à 17 heures 30

M. DELAC, Président, passe la parole au Secrétaire général pour la lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. MARTIN demande ~~à ce~~ qu'il soit spécifié qu'au cours de la séance du 27 mai 1930, il avait accepté en son nom personnel, mais avait fait toutes réserves jusqu'à la ratification de son Conseil d'Administration.

Il est heureux d'annoncer au Comité que le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Offices Cinématographiques d'enseignement et d'éducation laïques l'a officiellement autorisé à faire partie du Comité.

LE PRESIDENT prend acte de la déclaration de M. MARTIN dont mention sera faite au procès-verbal de la présente séance.

Lecture est faite de la lettre de M. de FEO, informant qu'en date du 13 juin 1930, le Conseil d'Administration de l'Institut a ratifié les accords passés avec le Comité français, consacrant officiellement l'existence de celui-ci.

M. DELAC - propose l'envoi d'un télégramme de sympathie à M. de FEO

La proposition est acceptée.

LE PRESIDENT met en discussion la question de la composition du ~~notre~~ Comité. Deux points de vue sont en présence :

celui de faire entrer, au sein du Comité, des représentants des différents Départements ministériels et organisations;

au contraire, maintenir la composition actuelle jusqu'à nouvel ordre.

Après échange de vues, il est admis que le ~~notre~~ Comité, étant surtout un organisme de travail, destiné à faciliter les relations entre l'Institut et la France, sans que ces travaux exigent pour le moment la participation de personnalités officielles, le Comité décide de ne pas proposer l'admission de nouveaux membres, pour le moment.

LE SECRETAIRE GENERAL donne ensuite connaissance des différents questionnaires qui ont été envoyés en France, par l'Institut, avant la création du Comité et demande ~~à ce~~ que ces questionnaires soient mis au point, du point de vue français, et envoyés aux organisations qualifiées.

Il est décidé que les questionnaires seraient communiqués aux membres du Comité, chacun en ce qui le concerne et qu'ils seraient adoptés d'une manière définitive à la prochaine réunion.

La liste des organisations et services qui devront recevoir ces questionnaires sera également établie par le Comité.

Après lecture de la lettre de M. de FEO, concernant la propagande à faire pour recruter de nouveaux abonnements, il est décidé que la Chambre Syndicale enverra un specimen de la Revue

à tous ses adhérents, en leur demandant de s'abonner. Chaque membre du Comité est prié, en outre, de faire de la propagande autour de lui.

LE PRESIDENT donne ensuite connaissance des différentes propositions de M. de FEO, tendant à charger le Comité de s'occuper de la publicité de la Revue et des publications de l'Institut.
Le PRESIDENT est d'avis que le Comité n'a pas à s'immiscer dans des questions purement commerciales.

LE SECRETAIRE GENERAL donne ensuite connaissance des pourparlers qu'il a engagés pour trouver un concessionnaire de la Revue qui traitera directement avec l'Institut. C'est ainsi qu'il donne lecture d'une lettre de M. VAUCHER, de la Velox-Publicité.

Le Comité décide de transmettre les propositions de M. VAUCHER à l'Institut de Rome avec avis favorable, en assurant qu'il apportera ensuite son concours moral.

Le Comité adopte une lettre circulaire informant les différents services publics et organisations utilisant le Cinéma de son existence. La liste des destinataires sera dressée et approuvée par le prochain Comité, avant l'envoi de la lettre.

LE SECRETAIRE GENERAL donne ensuite connaissance de la fondation du ~~Comité~~ "Comité International pour la Diffusion Artistique et Littéraire par le Cinématographe" (C.I.D.A.L.C.) ~~et du fait que~~ M. ~~de FEO~~ a envoyé son adhésion.

Il est décidé qu'~~une lettre~~ spéciale ~~rappellera à~~ M. de FEO ~~nos accords et lui demandera, dans le propre intérêt de~~ l'Institut, de vouloir bien s'adresser au Comité français avant ~~d'adhérer~~

d'adhérer à une organisation ayant son siège en France.

Au sujet de la demande d'enquête concernant la censure française, formulée par M. de FEO, il est décidé que le décret constituant la censure ainsi que les statistiques de l'année dernière seront envoyés à M. de FEO.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

séance du

27 mai 1930

Institut International du Cinématographe Educatif de Rome
Comité Français
19bis, Rue des Colonnes
PARIS
S. D. N.

Séance du 27 mai 1930

PRESENTS :

MM. Charles DELAC, Président,
Jean BENOIT-LEVY, Secrétaire
G. Michel COISSAC,
E. ROUX-PARASSAC,
le Chanoine J. REYMOND,
Marcel MARTIN

M. le Dr. L. de FEO, Directeur de l'Institut International du Cinématographe éducatif de la S.D.N.

La séance est ouverte à 15 heures.

M. Charles DELAC souhaite la bienvenue à M. de FEO au nom du Comité et lui exprime toutes ses félicitations pour l'organisme qu'il a su créer et animer, pour le plus grand bien de la Cinématographie. Le Président assure M. de FEO du grand désir de la Cinématographie française de collaborer avec son Institut.

M. de FEO remercie M. DELAC de ses aimables paroles et exprime combien il est touché de la réception qui lui est faite en France.

M. DELAC lit ensuite le projet d'accord établi avec M. de FEO, pour la création du COMITE FRANCAIS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF DE LA S.D.N.

M. le Chanoine REYMOND demande de préciser quels seront les rapports exacts de la CHAMBRE SYNDICALE FRANCAISE DE LA CINEMATOGRAPHIE et du COMITE FRANCAIS.

M. DELAC répond en précisant que le COMITE FRANCAIS a été créé en plein accord avec la Chambre Syndicale et sera

subventionné par elle, en gardant néanmoins toute sa liberté d'action, en tant qu'organisme français de l'Institut de Rome.

M. le Chanoine REYMOND demande que les mots suivants soient ajoutés au projet :"Il (le Comité français) aura son siège à la Chambre Syndicale".

A l'unanimité, le "Comité du Cinéma d'Enseignement et d'Education" décide de se dissoudre et, sur la proposition de M. de FEO, les mêmes membres constitueront le COMITE FRANCAIS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF de la S.D.N.

M. Charles DELAC est nommé Président du Comité,

M. Jean BENOIT-LEVY, Secrétaire général.

Le projet est adopté à l'unanimité et rédigé définitivement comme suit :

" L'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF
" DE LA SOCIETE DES NATIONS, ayant son siège à ROME,
" chargé, en vertu de la décision de son Conseil d'Ad-
" ministration, de constituer dans les pays notoirement
" producteurs un organe central de coordination et de
" centralisation de tous les éléments se rattachant à
" son activité,

" a décidé, d'accord avec la CHAMBRE SYNDICALE FRANCAISE
" DE LA CINEMATOGRAPHIE :

" la création du COMITE FRANCAIS DE L'INSTITUT INTERNA-
" TIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF DE LA S.D.N.

" Ce Comité aura pour but de centraliser et de
" coordonner tous les éléments se rattachant aux buts
" de l'Institut dans ses rapports avec le Cinéma fran-
" çais, et avec toutes les organisations nationales et
" internationales ayant leur siège en France et aux
" Colonies, et ayant pour objet tout ce qui concerne le

" Cinéma d'enseignement et d'éducation.

" Désormais, ce Comité sera seul chargé de
" toutes les relations avec l'Institut de Rome.
" Il aura son siège à la Chambre Syndicale.

" Les personnalités ci-dessous :

M. Charles DELAC, Président de la CHAMBRE SYNDICALE FRANCAISE DE LA CINEMATOGRAPHIE;

MM. Jean BENOIT-LEVY,
G. Michel COISSAC,
E. ROUX-PARASSAC,
} Membres correspondants de l'Institut de Rome;

M. Marcel MARTIN, Secrétaire général de la FEDERATION NATIONALE DES OFFICES CINEMATOGRAPHIQUES D'ENSEIGNEMENT & D'EDUCATION LAÏQUES;

M. le Chanoine REYMOND, Secrétaire général du COMITE CATHOLIQUE DU CINEMATOGRAPHE;

M. Lucien VIBOREL, Expert près l'Institut de ROME,

" feront partie de ce Comité.

" A ce Comité pourront être adjoints tous
" représentants des organisations nettement qualifiées pour en faire partie, et dont la nomination
" se fera par l'Institut de Rome, sur la proposition du Comité français."

La prochaine réunion du COMITE FRANCAIS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF de la S.D.N. aura lieu dès réception de l'investiture officielle par l'Institut International du Cinématographe Educatif de Rome.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

Séance du 27 mai 1930 -

Présents :

M. M. Charles DELAC, Président
Jean BENOIT-LEVY , Secrétaire
G. Michel COISSAC
E. ROUX PARASSAC
le Chanoine REYMOND
Marcel MARTIN

M. le Dr. L. de FEO, Directeur de l'Institut International du cinématographe éducatif de la S.D.N.

La séance est ouverte à 15 heures.

M. Charles DELAC souhaite la bienvenue à M. de FEO au nom du Comité et lui exprime toutes ses félicitations pour l'organisme qu'il a su créer et animer, pour le plus grand bien de la cinématographie française. Le Président assure M. de FEO du grand désir de la cinématographie française de collaborer avec son Institut.

M. de FEO remercie M. Delac de ses aimables paroles et exprime combien il est touché de la réception qui lui est faite en France.

M. Delac lit ensuite le projet d'accord établi avec M. de Féo pour la création du COMITE FRANCAIS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF DE LA S.D.N.

/...

M. le Chanoine REYMOND demande de préciser quels seront les rapports exacts de la Chambre Syndicale française de la Cinématographie et du COMITE FRANCAIS/

M. Delac répond en précisant que le COMITE FRANCAIS a été créé en plein accord avec la Chambre syndicale et sera subventionné par elle, en gardant néanmoins toute sa liberté d'action, en tant qu'organisme français de l'Institut de Rome.

M. le Chanoine Reymond demande à ce que les mots suivants soient ajoutés au projet : "Il (le Comité Français) aura son siège à la Chambre syndicale."

A l'unanimité,"le Comité du Cinéma d'Enseignement et d'Education" décide de se dissoudre et sur la ppoposition de M. de Féo, les mêmes membres constituant ~~ant~~ le COMITE FRANCAIS de l'INSTITUT INTERNATIONAL du CINEMATOGRAPHE EDUCATIF de la S.D.N. - M. Charles DELAC est nommé Président du Comité - M. Jean BENOIT-LEVY, Secrétaire général.

Le projet est adopté à l'unanimité et rédigé définitivement comme suit :

" L'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF DE LA SOCIETE DES NATIONS, ayant son siège à Rome, chargé, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration, de constituer dans les pays notoirement producteurs, un organe central de coordination et de centralisation de tous les élements se rattachant à son activité,

a décidé , d'accord avec la CHAMBRE SYNDICALE FRANCAISE DE LA CINEMATOGRAPHIE :

la création du COMITE FRANCAIS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF DE LAS.D.N.

/...

Ce Comité aura pour but de centraliser et de coordonner tous les éléments se rattachant aux buts de l'Institut dans ses rapports avec le cinéma français, et avec toutes les organisations nationales et internationales qyant leur siège en France et Colonies, et ayant pour bojet tout ce qui concerne le cinéma d'Enseignement et d'Education.

Désormais, ce Comité sera seul chargé de toutes les relations avec l'Institut de Rome Il aura son siège à la Chambre Syndicale.

Les personnalités ci-dessous :

M. Charles DELAC, Président de la Chambre Syndicale française de la cinématographie

M. Jean BENOIT LEVY
M. G. Michel COISSAC } Membres correspondant
M. Roux-PARASSAC de l'Institut

M. Marcel MARTIN, secrétaire général de la Fédération Nationale des Offices cinématographiques d'enseignement et d'éducation laïques

M. le Chanoine REYMOND secrétaire général du Comité, Catholique du Cinéma

feront partie de ce Comité.

A ce Comité pourront être adjoints tous représentants des organisations nettement qualifiées pour en faire partie et dont la nomination se fera par l'Institut de Rome, sur la proposition du Comité Français.

La prochaine réunion du COMITE FRANCAIS DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINEMATOGRAPHE EDUCATIF de la S.D.N. aura lieu dès réception de l'investiture officielle par l'Institut International du cinématographe éducatif de Rome.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

37

Nom Réunions du Comité — Procès-verbaux et Comptes rendus de séances —

Du | Au | | Division

Compagnie du RoNEo, Déposé et Breveté N° 1560